

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 454

17 mai 2005

SOMMAIRE

Advanced Laser Applications (ALA) Holding S.A., Luxembourg	21783	GAL S.A., Esch-sur-Alzette	21760
Andracord Holding S.A., Luxembourg	21792	Grasse S.A., Luxembourg	21746
Armeos S.A., Luxembourg	21782	Ifonas Holding S.A., Luxembourg	21779
Avimmo S.A., Luxembourg	21790	JC Investment S.A., Luxembourg	21790
Beli Bryak S.A., Luxembourg	21775	Jockey Holding S.A., Luxembourg	21775
BL, Sicav, Luxembourg	21789	L.M. Consulting S.A., Luxembourg	21775
Blue Danube Fund, Sicav, Luxembourg	21783	Labmed Holding S.A., Luxembourg	21778
Blue Valley S.A.H., Luxembourg	21780	Logix, S.à r.l., Frisange	21777
Bowman Holding S.A., Luxembourg	21773	LS Alloys S.A., Steinfort	21792
Bowman Holding S.A., Luxembourg	21774	Lugala S.A.H., Luxembourg	21787
Bull Fund, Sicav, Luxembourg	21747	Lux-Tri Services, S.à r.l., Schifflange	21776
Bull Fund, Sicav, Luxembourg	21777	Mareug S.A., Luxembourg	21773
Cami Holding S.A., Luxembourg	21785	Marge S.A., Luxembourg	21746
Cedribo S.A.H., Luxembourg	21775	Marinvest S.C.I., Esch-sur-Alzette	21758
Codic Luxembourg S.A., Luxembourg	21767	Marite S.A. Holding, Luxembourg	21779
Corolla Holding S.A., Luxembourg	21786	Market Consulting S.A.	21770
Credit Suisse Sicav II Advisory Company S.A., Luxembourg	21749	Meash Holding S.A., Luxembourg	21747
Credit Suisse Sicav II Advisory Company S.A., Luxembourg	21757	Mediainspekt S.A., Luxembourg	21778
CTTL Services S.A., Luxembourg	21776	Miam Conseils S.A., Luxembourg	21766
Dharma Investment S.A., Luxembourg	21789	Möller Beheer S.A., Strassen	21781
DS Bourgogne S.A., Luxembourg	21776	Montsegur Gestion S.A., Luxembourg	21791
DS Elversele, S.à r.l., Luxembourg	21776	Multimanager Chance	21747
DS Eupen, S.à r.l., Luxembourg	21775	New Property Corporation S.A., Luxembourg	21746
E.M.I. Advisory Company S.A., Luxembourg	21777	Newmed S.A., Luxembourg	21774
Engelhorn S.A. Holding, Strassen	21779	Newmed S.A., Luxembourg	21774
ERTIS, European Road Transport Information Services S.A., Strassen	21785	Novomir S.A.H., Luxembourg	21780
Espirito Santo Financial Group S.A., Luxembourg-Kirchberg	21788	Nucifera S.A., Luxembourg	21773
Euphonie Invest Holding S.A., Esch-sur-Alzette	21778	Palmer Investment Fund, Sicav, Luxembourg	21778
Europimmo S.A.H., Luxembourg	21784	Peculium Holding S.A., Luxembourg	21781
F & B Constructions S.A., Oberanven	21746	Persepolis Investments Holding S.A., Luxembourg	21783
Financière d'Evry S.A.H., Luxembourg	21786	Pinus S.A., Luxembourg	21786
Floralie S.A.H., Luxembourg	21782	Protein System S.A., Windhof	21748
Friedhaff S.A., Luxembourg	21771	Quality Autoglass S.A., Luxembourg	21770
G & P Sicav, Luxembourg-Strassen	21787	Raynouard International S.A., Luxembourg	21781
G-Square S.A., Esch-sur-Alzette	21776	Reliance Finance Limited S.A.H., Luxembourg	21788
		Riga, S.à r.l., Luxembourg	21771
		Rubens Holding S.A., Luxembourg	21790
		Saft Alpha, S.à r.l., Luxembourg	21761
		Schroder Alternative Investment Funds, Sicav,	

Luxembourg	21784	Tabouret S.A., Luxembourg	21778
Société du Domaine Agricole du Kissian S.A., Steinsel	21780	TPF-Luxembourg S.A., Luxembourg	21788
Socclair Commerciale S.A., Luxembourg	21784	Val Paradiso Holding S.A., Luxembourg	21780
Socclair Equipements S.A., Luxembourg	21782	Varama Investment S.A., Luxembourg	21790
Sodevibois S.A.H., Luxembourg	21760	Venitus S.A., Luxembourg	21791
Soficam S.A.H., Luxembourg	21760	Viooltje Investerings S.A.H., Luxembourg	21758
Sontel S.A., Luxembourg	21786	Vittoria Timber S.A.H., Luxembourg	21748
SPP International S.A., Luxembourg	21770	Vivalux S.A.H., Luxembourg	21791
SPP International S.A., Luxembourg	21774	Waterlelie S.A.H., Luxembourg	21766
Starlite Participations S.A., Luxembourg	21792	Westland Holding S.A., Luxembourg	21784
Stateland International S.A., Luxembourg	21757	(The) World Trust Fund, Sicaf, Luxembourg	21749
Swing S.A., Foetz	21767	Yellow Taxi S.A., Differdange	21766
		Zeta Osteurope Holding S.A., Luxembourg	21788

NEW PROPERTY CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 61.104.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2005, réf. LSO-BA04295, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2005.

Pour NEW PROPERTY CORPORATION S.A.

Signature

(009099.3/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2005.

MARGE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 81.422.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2005, réf. LSO-BA04336, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2005.

Pour MARGE S.A.

Signature

(009104.3/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2005.

GRASSE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 85.913.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2005, réf. LSO-BA04343, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2005.

Pour GRASSE S.A.

Signature

(009106.3/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2005.

F & B CONSTRUCTIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6976 Oberanven, 7B, rue du Coin.
R. C. Luxembourg B 60.510.

Les statuts coordonnés au 31 décembre 2003, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés. Ils ont été enregistrés le 27 janvier 2005, avec les références: LSO-BA07346.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(009114.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2005.

MULTIMANAGER CHANCE, Fonds Commun de Placement.

Der Verwaltungsreglement Allgemeiner und Besonderer Teil betreffend den Fonds MULTIMANAGER CHANCE, welcher von der COMINVEST ASSET MANAGEMENT S.A. verwaltet wird und den Anforderungen von Teil I des Gesetzes vom 20. Dezember 2002 entspricht, wurde am 20. April 2005 unter der Referenz LSO-BD04156 registriert und beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg hinterlegt.

Zur Veröffentlichung im Luxemburger Amtsblatt, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

COMINVEST ASSET MANAGEMENT S.A.

Unterschrift

(032815.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2005.

BULL FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 91.846.

Extrait des décisions prises par le Conseil d'Administration du 30 novembre 2004

Ce jour, 30 novembre 2004, le Conseil d'Administration prend les décisions suivantes:

1. Démission de Madame Grazia Borri

Le Conseil d'Administration prend note de la démission de Madame Grazia Borri de ses fonctions d'Administrateur et de Président du Conseil à compter de ce jour.

La prochaine Assemblée Générale Annuelle sera appelée à se prononcer sur le quitus à Madame Borri pour son mandat.

2. Cooptation de Monsieur Roberto di Carlo comme nouvel Administrateur et nouveau Président du Conseil

Les Administrateurs restants, en accord avec les statuts de la Sicav, décident de coopter, sous réserve de l'agrément de la Commission de Surveillance du Secteur Financier Monsieur Roberto Di Carlo comme nouvel Administrateur et Président du Conseil de la Sicav à compter de ce jour en remplacement de Madame Grazia Borri, démissionnaire.

La prochaine Assemblée Générale des Actionnaires sera appelée à ratifier cette cooptation.

Le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale de nommer définitivement Monsieur Roberto Di Carlo comme nouvel Administrateur.

Ces décisions prennent effet immédiatement.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SELLA BANK LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2005, réf. LSO-BA06929. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(008939.3/000/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2005.

MEASH HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 65.085.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de manière extraordinaire le 6 décembre 2004

Résolutions

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2004 comme suit:

Conseil d'administration:

MM. Pascal Verdin-Pol employé privé, demeurant à Luxembourg, président;
Ferdinando Cavalli, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Sébastien Felici, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes:

INTERAUDIT, S.à r.l., 119, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque Domiciliaire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2005, réf. LSO-BA06873. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(009008.3/024/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2005.

PROTEIN SYSTEM, Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 12A, ancienne route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 63.331.

L'an deux mille quatre, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PROTEIN SYSTEM S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 5, boulevard la Foire, R. C. S Luxembourg section B numéro 63.331, constituée suivant acte reçu le 20 février 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 380 du 26 mai 1998.

L'assemblée est présidée par Monsieur Edmond Ries, expert-comptable, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Fanny Marx, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Laurence Lambert, comptable, demeurant à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les deux mille cent (2.100) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la société du 5, boulevard de la Foire à Luxembourg au L-8399 Windhof, 12A, ancienne route d'Arlon.

2. Modification subséquente de l'article 2, 1^{er} alinéa, des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 2. Premier alinéa.** Le siège social est établi à Windhof.»

3. Divers

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social du 5, boulevard de la Foire à Luxembourg au L-8399 Windhof, 12A, ancienne route d'Arlon.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, il est décidé de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2. Premier paragraphe.** Le siège social est établi à Windhof.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: E. Ries, F. Marx, L. Lambert, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2004, vol. 146S, fol. 63, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2005.

J. Elvinger.

(019547.3/211/44) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2005.

VITTORIA TIMBER, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 46.748.

Société anonyme holding constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 23 décembre 1993, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C n° 213 du 1^{er} juin 1994. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire en date du 9 juillet 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n° 557 du 10 octobre 1997. Le capital social a été converti en euros dans le cadre des dispositions de la loi du 10 décembre 1998, suivant assemblée générale du 20 décembre 2001, extrait publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n° 797 du 25 mai 2002.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2005, réf. LSO-BA06865, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2005.

VITTORIA TIMBER, Société Anonyme Holding

Signature

(008943.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2005.

THE WORLD TRUST FUND, Société d'Investissement à Capital Fixe.

Registered office: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 37.154.

Extract of the resolutions taken by the Board of Directors by circular way, effective November 5, 2004

It is decided:

- to co-opt of Mr John M. Hignett as Director of the Company in replacement of Mr Rafik Fischer,
- that Mr John M. Hignett will terminate his predecessor's mandate,
- to propose to the Annual General Meeting of December 28, 2004 to ratify the co-option of Mr John M. Hignett,
- to elect Mr Jeremy W. Sillem as Chairman of the Board of Directors,
- to note the resignation of Mr François A. Voss and Mr Walter A. Eberstadt from their mandate of Director of the Company.

Extract of the resolutions taken at the Annual General Meeting of 28 December 2004

- The co-option of Mr John M. Hignett in replacement of Mr Rafik Fischer is ratified;
- The following Directors are re-elected for the ensuing year: J. Murray Logan, Philip R. McLoughlin, Jeremy W. Sillem and Alexander A. Zagoreos, Mr John M. Hignett.
- The resignation of Mr François A. Voss and Mr Walter A. Eberstadt is acted.

Suit la traduction française de l'extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration par voie circulaire avec effet au 5 novembre 2004

Il a été décidé:

- de coopter Monsieur John M. Hignett en tant qu'Administrateur de la société en remplacement de Monsieur Rafik Fischer,
- que Monsieur John M. Hignett terminera le mandat de son prédécesseur,
- de proposer à l'Assemblée Générale Statutaire du 28 décembre 2004 de ratifier la cooptation de Monsieur John M. Hignett.
- d'élire Monsieur Jeremy W. Sillem en tant que Président du Conseil d'Administration,
- d'acter la démission de Monsieur François A. Voss et de Monsieur Walter A. Eberstadt en leur qualité d'Administrateur de la société.

Suit la traduction française de l'extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée générale Statutaire du 28 décembre 2004

Il a été décidé:

- de ratifier la cooptation de M. John M. Hignett en remplacement de Mr Rafik Fischer,
- les Administrateurs suivants sont réélus pour un nouveau terme d'un an: J. Murray Logan, Philip R. McLoughlin, Jeremy W. Sillem, Alexander A. Zagoreos et John M. Hignett.
- La démission de M. François A. Voss et de M. Walter A. Eberstadt est notée.

Certifiée sincère et conforme

Pour THE WORLD TRUST FUND

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2005, réf. LSO-BA01005. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(009029.3/526/42) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2005.

**CREDIT SUISSE SICAV II ADVISORY COMPANY, Société Anonyme,
(anc. CREDIT SUISSE ALTERNATIVE STRATEGIES TRUST ADVISORY COMPANY).**

Registered office: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 54.974.

In the year two thousand and five, on the eight of April.

Before Us, Maître Paul Bettingen, residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the corporation established in Luxembourg under the denomination of CREDIT SUISSE ALTERNATIVE STRATEGIES TRUST ADVISORY COMPANY, R. C. B Number 54.974, incorporated under the denomination of CREDIS CAPITAL ADVISORY COMPANY (LUXEMBOURG) S.A., pursuant to a deed of Maître Reginald Neuman, then notary residing in Luxembourg, dated 9 Mai 1996, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Number 314 of 27 June 1996.

The Articles of Incorporation have been amended several times and finally by a deed of the same notary dated 7 June 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Number 480 of 26 June 2001.

The meeting begins at eleven thirty a.m. Mr Germain Trichies, Director, CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUND SERVICE (LUXEMBOURG) S.A., with professional address in L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet, being in the Chair.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mrs Oezguel Guelbey, Assistant Vice-President, CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUND SERVICE (LUXEMBOURG) S.A., with professional address in L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

The meeting elects as scrutineer Mr Holger Kuss, Assistant Vice-President, CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUND SERVICE (LUXEMBOURG) S.A., with professional address in L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

The Chairman then states that:

I.- It appears from an attendance list established and certified by the members of the Bureau that the thirty (30) shares with a par value of five thousand (5,000.-) Swiss francs each, representing the entire corporate capital of one hundred and fifty thousand (150,000.-) Swiss francs are duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on its agenda, hereinafter reproduced, without prior notice, all the shareholders represented having agreed to meet after examination of the agenda. This attendance list, after having been signed by the shareholders and the proxies of the represented shareholders, has been controlled and signed by the board of the meeting.

The proxies of the represented shareholders, if any, initialled *ne varietur* by the appearing parties, will remain annexed to the present deed.

II.- The agenda of the meeting is worded as follows:

1. Change the name of the Corporation and thus change of article 1 of the Articles of Incorporation,
2. Change of the purpose of the Corporation and thus amendment of article 3 para. 1 of the Articles of Incorporation,
3. Suppression of the par value and thus change of article 5 the Articles of Incorporation,
4. Resetting and introduction of a prevailing English version of the Articles of Incorporation of the Corporation (as described in the attachment to the proxy).

After approval of the statement of the Chairman and having verified that it was regularly constituted, the meeting passed, after deliberation, the following resolutions by unanimous vote:

First resolution

It is resolved to change the name of the Corporation from CREDIT SUISSE ALTERNATIVE STRATEGIES TRUST ADVISORY COMPANY into CREDIT SUISSE SICAV II ADVISORY COMPANY. Henceforth, article 1 of the Articles of Incorporation shall be amended accordingly.

Second resolution

It is resolved to change article 3 para. 1 of the Articles of Incorporation and to consequently change the wording as follows:

«The purpose of the Corporation is the participation in luxembourgish and foreign companies, and in particular the participation in CREDIT SUISSE SICAV II (LUX), a company with variable capital, and its management. The Corporation can act as advisor and administrator of CREDIT SUISSE SICAV II (LUX), in connection with the administration of the Investment portfolio but cannot give such assistance to any other companies.»

Third resolution

The par value of the shares is deleted.

Fourth resolution

It is resolved to introduce a prevailing English version of the Articles of Incorporation and to proceed to a total re-statement.

Consequently, the Articles of Incorporation of the Corporation shall henceforth read as follows:

Art. 1. There exists a corporation under Luxembourg Law in the form of a société anonyme under the name of CREDIT SUISSE SICAV II ADVISORY COMPANY.

Art. 2. The Corporation is established for an unlimited period.

The Corporation may be dissolved by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation, as prescribed in Article twenty-one hereof.

Art. 3. The purpose of the Corporation is the participation in luxembourgish and foreign companies, and in particular the participation in CREDIT SUISSE SICAV II (LUX), a company with variable capital, and its management. The Corporation can act as advisor and administrator of CREDIT SUISSE SICAV II (LUX), in connection with the administration of the Investment portfolio but cannot give such assistance to any other companies.

The Corporation may take any measures and carry out any operation directly or indirectly connected with its purpose while remaining within the limits of the Luxembourg law dated 31 July 1929 on holding companies.

Art. 4. The registered office of the Corporation is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place in the same commune by decision of the board of directors.

Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

In the event that the board of directors determines that extraordinary political developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Corporation at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measure shall have no effect on the nationality of the Corporation which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg corporation.

Art. 5. The corporate capital is set at one hundred fifty thousand (150,000.-) Swiss Francs divided into thirty (30) shares in registered form with no par value, all fully paid up.

The Corporation will issue shares in registered form.

A register of shareholders shall be kept at the registered office of the Corporation. Such register shall set forth the name of each shareholder, his residence or elected domicile, the number of shares held by him, the amounts paid up on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers.

The transfer of a share shall be effected by a written declaration of transfer inscribed on the register of shareholders, such declaration of transfer to be dated and signed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney to act therefore. The Corporation may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer satisfactory to the Corporation.

Art. 6. The capital of the Corporation may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation, as prescribed in Article twenty-one hereof.

Art. 7. Any regularly constituted meeting of the shareholders of the Corporation shall represent the entire body of shareholders of the Corporation. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Corporation.

Art. 8. The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the registered office of the Corporation, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the second Monday of the month of May of each year at 11.30 a.m. If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the board of directors, exceptional circumstances so require.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The meeting of shareholders may fix an emolument, travelling and day to day accommodation for all members of the Board of Directors.

Art. 9. The quorum and delays required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Corporation, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote, subject to the limitations imposed by law. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by cable or telegram, telex or facsimile transmission.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of the total number of shares outstanding and entitled to vote at the meeting.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

Art. 10. Shareholders will meet upon call by the board of directors, pursuant to notice setting forth the agenda sent by registered mail at least eight days prior to the meeting to each shareholder at the shareholder's address in the register of shareholders.

If however, all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 11. The Corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, who need not be shareholders of the Corporation. The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting, for a period ending at the next annual general meeting and until their successors are elected and qualify, provided, however, that a director may be removed at any time by resolution adopted by the shareholders. In the event of vacancy in the office of director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may meet and may elect, by majority vote, a director to fill such vacancy until the next meeting of shareholders.

Art. 12. The board of directors may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members one or more vice-chairmen. It may also choose a secretary, who needs not to be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors. The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of shareholders or in his absence or inability to act, the vice-chairman or another director appointed by the Board of Directors shall preside as chairman pro-tempore or in their absence or inability to act, the shareholders may appoint another director, an officer of the Corporation or such other individual as they may determine as chairman pro-tempore by vote of the majority of shares present or represented at any such meeting.

The board of directors from time to time may appoint the officers of the Corporation, general managers and any assistant general managers, secretaries, assistant secretaries or other officers considered necessary for the operation and management of the Corporation, who need not be Directors or shareholders of the Corporation. Any such appointment may be revoked at any time by the board of directors. The officers appointed, unless otherwise stipulated in these Articles, shall have the powers and duties given to them by the board of directors.

Notice of any meeting of the Board of Directors shall be given in writing, or by cable, telegram, telex, telefax or by other electronic means of transmission to all Directors at least twenty-four hours in advance of the day set for the meeting.

The notice shall specify the purposes of and each item of business to be transacted at the meeting, and no business other than that referred to in such notice may be conducted at any such meeting nor shall any action taken by the board not referred to in such notice be valid. This notice may be waived by the consent in writing or by cable or telegram or telex or telefax or by other electronic means of transmission of each director and shall be deemed to be waived by any director who is present in person or represented by proxy at the meeting. Separate notice shall not be required for

individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable or telegram, telex or telefax another director as his proxy. Any director may attend a meeting of the board of directors using teleconference, video means or any other audible or visual means of communication. A board member attending a meeting of board of directors by using such means of communication is deemed to be present in person at this meeting. A meeting of board of directors held by teleconference or videoconference or any other audible or visual means of communication, in which a quorum of directors participate shall be as valid and effectual as if physically held, provided that a minute of the meeting is made and signed by the chairman of the meeting.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. Directors who are not present in person or represented by proxy may vote in writing or by cable or telegram or telex or telefax or by other electronic means of communication.

In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman shall have a casting vote.

Circular Resolutions signed by all directors will be as valid and effectual as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letters or telefaxes. Such resolutions shall enter into force on the date of the Circular Resolution as mentioned therein. In case no specific date is mentioned, the Circular Resolution shall become effective on the day on which the last signature of a board member is affixed.

Resolutions taken by any other electronic means of communication e.g. e-mail, cables, telegrams or telexes shall be formalized by subsequent circular resolution. The date of effectiveness of the then taken Circular resolution shall be the one of the latest approval received by the Corporation via electronic means of communication. Such approvals received from all Board Members shall remain attached to and form an integral part of the Circular Resolution endorsing the decisions formerly approved by electronic means of communication.

Any Circular Resolutions may only be taken by unanimous consent of all the members of the Board of Directors.

Art. 13. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman of the meeting.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman of the board or chairman pro tempore of that meeting, or by two directors.

Art. 14. The directors may only act at duly convened meetings of the board of directors. The board of directors shall have power to determine corporate policy and the course and conduct of the management and business affairs of the Corporation. Directors may not, however, bind the Corporation by their individual acts, except as specifically permitted by resolution of the board of directors.

The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Corporation and its powers to carry out acts in furtherance of the corporate policy and purpose, to one or more directors of the Corporation («managing directors» - «administrateurs-délégués»), if authorized by the general meeting of shareholders.

Art. 15. No contract or other transaction between the Corporation and any other corporation or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Corporation is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other corporation or firm.

Any director or officer of the Corporation who serves as a director, officer or employee of any corporation or firm with which the Corporation shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other corporation or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any director or officer of the Corporation may have any personal interest in any transaction of the Corporation, such director or officer shall make known to the board of directors such personal interest and shall not consider or vote upon any such transaction and such director's or officer's interest therein, shall be reported to the next succeeding meeting of shareholders. The term «personal interest», as used in the preceding sentence, shall not include any relationship with or interest in any matter, position or transaction involving the Corporation any subsidiary or affiliate thereof or such other corporation or entity as may from time to time be determined by the board of directors in its discretion.

The Corporation may indemnify any director or officer, and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a director or officer of the Corporation, or, at its request, of any other corporation of which the Corporation is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Corporation is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing privilege of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Expenses in connection with the preparation and presentation of a defense to any claim, action, suit or proceeding of the character described in this article 15 may be advanced by the Corporation prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or director to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this article 15.

Art. 16. The Corporation will be bound by the joint signature of any two directors, officers or of any other persons to whom authority has been delegated by the board of directors.

Art. 17. The operations of the Corporation, including particularly its books and fiscal affairs and the filing of any tax returns or other reports required by the laws of Luxembourg, shall be supervised by an independent auditor («réviseur d'entreprises»). The independent auditor shall be elected by the annual general meeting of shareholders for a period ending at the date of the next annual general meeting of shareholders and until his successor is elected.

The independent auditor in office may be removed at any time by the shareholders in accordance with the provisions of article 256 of the Law of 10 March, 1915 concerning commercial companies.

Art. 18. The accounting year of the Corporation shall begin on the first of January of each year and shall terminate on the thirty-first of December of each year.

Art. 19. From the annual net profit of the Corporation, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by Luxembourg law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such surplus reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Corporation as stated in Article five hereof or as increased or reduced from time to time as provided in Article six hereof.

The annual general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and may alone declare dividends from time to time, as it in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy.

Interim dividends may be paid out in accordance with the provisions of Luxembourg law.

Art. 20. In the event of a dissolution of the Corporation, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Art. 21. These Articles may be amended from time to time by a meeting of shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg.

Art. 22. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the law of tenth August nineteen hundred and fifteen on commercial companies and amendments thereto and the relevant law on undertakings for collective investment.

Nothing else being on the agenda, and nobody wishing to address the meeting, the meeting was closed.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a German translation; on the request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the German texts, the English version will be prevailing.

The document having been read and translated into the language of the persons appearing, said persons appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Deutsche Übersetzung des vorhergehenden Textes:

Im Jahre zweitausendundfünf, den achten April.

Vor Uns, Maître Paul Bettingen, Notar mit dem Amtssitz in Niederanven, Großherzogtum Luxemburg.

Sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft CREDIT SUISSE ALTERNATIVE STRATEGIES TRUST ADVISORY COMPANY mit Sitz in Luxemburg, R. C. Nummer B 54.974, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Die Gesellschaft wurde unter der Bezeichnung CREDIS CAPITAL ADVISORY COMPANY (LUXEMBOURG) S.A., durch eine Urkunde aufgenommen durch Notar Maître Reginald Neuman, damals mit dem Amtssitz in Luxemburg, am 9. Mai 1996, gegründet und im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 314 vom 27. Juni 1996, veröffentlicht.

Die Satzung der Gesellschaft wurde mehrmals abgeändert und zuletzt durch eine Urkunde aufgenommen durch denselben Notar, am 7. Juni 2001, welche im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 480 vom 26. Juni 2001 veröffentlicht wurde.

Die Versammlung beginnt um elf Uhr dreissig unter dem Vorsitz von Herrn Germain Trichies, «Director», CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUND SERVICE (LUXEMBOURG) S.A., mit Berufsanschrift in L-2180 Luxemburg, 5, rue Jean Monnet.

Derselbe ernennt zur Schriftführerin Frau Oezguel Guelbey, «Assistant Vice-President», CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUND SERVICE (LUXEMBOURG) S.A., mit Berufsanschrift in L-2180 Luxemburg, 5, rue Jean Monnet.

Zum Stimmzähler wird ernannt Herr Holger Kuss, «Assistant Vice-President», CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUND SERVICE (LUXEMBOURG) S.A., mit Berufsanschrift in L-2180 Luxemburg, 5, rue Jean Monnet.

Sodann stellt der Vorsitzende fest:

I.- Dass aus einer Anwesenheitsliste, welche durch das Bureau der Versammlung aufgesetzt und für richtig befunden wurde, hervorgeht dass die dreissig (30) Aktien mit einem Nennwert von fünftausend (5.000) Schweizer Franken, welche das gesamte Kapital von einhundertfünfzigtausend (150.000,-) Schweizer Franken darstellen hier in dieser Versammlung gültig vertreten sind, welche somit ordnungsgemäss zusammengestellt ist und gültig über alle Punkte der Tagesordnung abstimmen kann, da alle vertretenen Aktionäre, nach Kenntnisaufnahme der Tagesordnung, bereit waren, ohne Einberufung hierüber abzustimmen. Die Anwesenheitsliste wurde durch den Stimmzähler geprüft.

Die Vollmachten der vertretenen Aktieninhaber, werden, nach gehöriger ne varietur Unterzeichnung durch die Parteien und dem instrumentierenden Notar, gegenwärtigem Protokolle, mit welchem sie einregistriert werden, als Anlage beigegeben.

II.- Dass die Tagesordnung dieser Generalversammlung folgende Punkte umfasst:

1. Abänderung der Firmenbezeichnung und dementsprechend Abänderung des Artikels 1 der Satzung,
2. Abänderung des Gesellschaftszweckes und dementsprechend Abänderung des Artikels 3 Abs. 1 der Satzung,
3. Aufhebung des Nennwertes der Aktien und dementsprechend Abänderung von Artikel 5 der Satzung,
4. Neufassung und Einführung einer massgebenden englischen Fassung der Satzung der Gesellschaft (wie in der Anlage zu der Vollmacht beschrieben).

Die Ausführungen des Vorsitzenden wurden einstimmig durch die Versammlung für richtig befunden und, nach Überprüfung der Richtigkeit der Versammlungsordnung, fasste die Versammlung nach vorheriger Beratung, einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Es wird beschlossen den Namen der Gesellschaft von CREDIT SUISSE ALTERNATIVE STRATEGIES TRUST ADVISORY COMPANY in CREDIT SUISSE SICAV II ADVISORY COMPANY umzuändern.

Zweiter Beschluss

Die Aktionäre beschliessen Artikel 3 Absatz 1 der Satzung abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

Zweck der Gesellschaft ist die Beteiligung an luxemburgischen und ausländischen Gesellschaften, insbesondere am CREDIT SUISSE SICAV II (LUX), einer Investmentgesellschaft mit veränderlichem Kapital luxemburgischen Rechts, sowie die Verwaltung dieser Beteiligung. Sie kann als Anlageberater und Verwalter des CREDIT SUISSE SICAV II (LUX), im Zusammenhang mit der Verwaltung des Anlageportefeuilles tätig werden, kann aber keiner weiteren Gesellschaft eine solche Unterstützung geben.

Dritter Beschluss

Der Nennwert der Aktien wird aufgehoben.

Vierter Beschluss

Es wird beschlossen die Satzungen neu zu definieren und eine massgebende englische Fassung der Satzung einzuführen.

Infolgedessen wird die Satzung der Gesellschaft in Zukunft folgenden Wortlaut haben:

Art. 1. Es besteht eine Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung CREDIT SUISSE SICAV II ADVISORY COMPANY.

Art. 2. Die Gesellschaft ist auf unbestimmte Zeit gegründet.

Die Gesellschaft kann durch einen Beschluss der Aktionäre, welcher unter den Bedingungen der Satzungsänderungen, so wie in Artikel einundzwanzig dieser Satzung festgesetzt, gefasst wurde aufgelöst werden.

Art. 3. Zweck der Gesellschaft ist die Beteiligung an luxemburgischen und ausländischen Gesellschaften, insbesondere am CREDIT SUISSE SICAV II (LUX), einer Investmentgesellschaft mit veränderlichem Kapital luxemburgischen Rechts, sowie die Verwaltung dieser Beteiligung. Sie kann als Anlageberater und Verwalter des CREDIT SUISSE SICAV II (LUX), im Zusammenhang mit der Verwaltung des Anlageportefeuilles tätig werden, kann aber keiner weiteren Gesellschaft eine solche Unterstützung geben.

Die Gesellschaft kann darüber hinaus alle Geschäfte betätigen, die nicht über die durch das Luxemburger Gesetz vom 31. Juli 1929 über die Holdinggesellschaften und die zu diesem Gesetz ergangenen Ausführungsbestimmungen gezogenen Grenzen hinausgehen.

Art. 4. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg, Grossherzogtum Luxemburg.

Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrats kann der Sitz jederzeit an einen anderen Ort in derselben Gemeinde verlegt werden.

Zweigniederlassungen oder andere Büros können in Luxemburg oder im Ausland durch Beschluss des Verwaltungsrates errichtet werden.

Sollte der Verwaltungsrat feststellen, dass aussergewöhnliche politische Umstände eingetreten sind oder bevorstehen welche die Tätigkeit der Gesellschaft an ihrem Sitz behindern, oder den reibungslosen Verkehr zwischen diesem Sitz und dem Ausland beeinträchtigen, so kann der Gesellschaftssitz, vorübergehend, bis zur endgültigen Wiederherstellung normaler Verhältnisse, ins Ausland verlegt werden, und zwar unter Beibehaltung der luxemburgischen Staatszugehörigkeit.

Art. 5. Das Aktienkapital beträgt einhundertfünfzigtausend (150.000,-) Schweizer Franken, eingeteilt in dreissig (30) Aktien ohne Nennwert, alle voll eingezahlt.

Die Aktien der Gesellschaft werden in Form von Namensaktien herausgegeben.

Am Sitz der Gesellschaft wird ein Aktienregister geführt. Dieses Register beinhaltet für jeden Aktionär seinen Namen, seinen Wohnsitz oder Aufenthaltsort, die Zahl der Aktien, den eingezahlten Betrag für jede Aktie und die Aktienübertragungen und das Datum solcher Übertragungen.

Die Übertragung einer Aktie wird getätigt durch eine schriftliche Übertragungserklärung welche ins Aktienregister eingetragen wird; diese Übertragung wird durch den Abtreter und den Übernehmer oder durch diejenigen Personen, welche diesbezüglich Vollmachten haben, datiert und unterzeichnet. Die Gesellschaft kann auch als Übertragungsbeweis andere Dokumente annehmen welche ihr ausreichend erscheinen.

Art. 6. Das Aktienkapital der Gesellschaft kann erhöht oder herabgesetzt werden, durch Beschluss der Generalversammlung, welcher wie bei Satzungsänderungen zu fassen ist gemäss Artikel einundzwanzig der Satzung.

Art. 7. Jede ordentlich einberufene Generalversammlung vertritt alle Aktionäre der Gesellschaft. Sie hat die weitestgehenden Befugnisse, um über die Angelegenheiten der Gesellschaft zu befinden.

Art. 8. Die ordentliche Generalversammlung findet am Sitz der Gesellschaft in Luxemburg, oder an einem anderen, in der Einberufung bestimmten Ort in der Gemeinde Luxemburg jeweils um 11.00 Uhr am zweiten Montag des Monats Mai eines jeden Jahres oder, wenn dieser Tag auf einen Feiertag fällt, am darauffolgenden Tag statt. Die ordentliche Generalversammlung kann jederzeit, nach definitivem und schlussentlichem Beschluss des Verwaltungsrats, falls besondere Umstände es erfordern, an einem beliebigen Ort einberufen werden.

Andere Generalversammlungen können an dem in den betreffenden Einberufungen angegebenen Ort und Zeitpunkt stattfinden.

Die Generalversammlung kann Zuschüsse, Reise- und Tagesspesen für alle Mitglieder des Verwaltungsrates festsetzen.

Art. 9. Das Quorum und die Fristen welche vom Gesetz vorgeschrieben sind regeln die Einberufung und den Ablauf der Generalversammlungen der Aktionäre der Gesellschaft, unter Vorbehalt dieser Bestimmungen.

Jede Aktie gibt Anrecht auf eine Stimme, unter Berücksichtigung der gesetzlichen Bestimmungen. Ein Aktionär kann an jeder Versammlung teilnehmen indem er einen Dritten als seinen Bevollmächtigten bezeichnet schriftlich, per Kabel, Telegramm, Telex oder Fax.

Falls nicht anders vom Gesetz verordnet, werden Beschlüsse auf einer ordnungsgemäss einberufenen Versammlung durch einfache Mehrheit aller ausgegebenen und stimmberechtigten Aktien gefasst.

Der Verwaltungsrat kann alle anderen Bedingungen festsetzen welche durch die Aktionäre erfüllt sein müssen um an einer Versammlung teilzunehmen.

Art. 10. Die Generalversammlung wird durch den Verwaltungsrat einberufen durch Einschreibebrief mit der Tagesordnung welcher mindestens acht Tage vor der Versammlung an die Aktionäre gesandt wird an ihre im Aktienregister vermerkte Adresse.

Wenn jedoch alle Aktionäre präsent oder vertreten sind auf der Versammlung und wenn sie feststellen dass über die Tagesordnung informiert sind, kann die Versammlung ohne Einberufung abgehalten werden.

Art. 11. Der Verwaltungsrat der Gesellschaft besteht aus mindestens drei Mitgliedern, die nicht Aktionäre der Gesellschaft zu sein brauchen. Die Verwaltungsratsmitglieder werden ernannt durch die jährliche Versammlung der Aktionäre für einen Zeitraum bis zur nächsten Generalversammlung und bis zur Wahl ihrer Nachfolger; ein Verwaltungsratsmitglied kann jederzeit ersetzt werden durch einen Beschluss der Aktionäre.

Im Falle einer unbesetzten Stelle eines Postens als Verwaltungsratsmitglied durch Tod, Rücktritt oder sonstwie können die verbliebenen Mitglieder zusammenkommen und durch Mehrheitsbeschluss einen Nachfolger bestellen bis zur nächsten Versammlung.

Art. 12. Der Verwaltungsrat wählt aus dem Kreise seiner Mitglieder einen Vorsitzenden und einen oder mehrere stellvertretende Vize-Vorsitzenden. Er kann ebenfalls einen Sekretär ernennen, welcher nicht Verwaltungsratsmitglied sein muss, und der die Protokolle der Verwaltungsratssitzungen aufsetzt. Der Verwaltungsrat tritt zusammen durch Einberufen des Präsidenten, oder zweier Verwaltungsratsmitglieder, an dem in der Einberufung angegebenen Ort.

Der Präsident steht allen Versammlungen vor, oder im Fall von Abwesenheit oder Unfähigkeit, der Vizepräsident oder ein anderes Verwaltungsratsmitglied, welches pro tempore vorstehen wird. Die Aktionäre können, durch Mehrheitsbeschluss einen anderen Angestellten oder eine andere Person bestimmen, welche pro tempore der Sitzung vorstehen wird.

Der Verwaltungsrat kann von Zeit zu Zeit Beamte der Gesellschaft, Generalverwalter und assistierende Generalverwalter, Sekretäre und Hilfssekretäre bestimmen welche für die Operationen und die Verwaltung der Gesellschaft zuständig sind welche nicht Verwaltungsratsmitglieder oder Aktionäre zu sein brauchen. Eine solche Bestimmung kann jederzeit vom Verwaltungsrat zurückgerufen werden. Die ernannten Beamten, falls nicht anders in der Satzung vorgehen werden die Befugnisse und Aufgaben haben welche ihnen durch den Verwaltungsrat zuerteilt werden.

Eine Versammlung des Verwaltungsrates wird schriftlich einberufen oder per Kabel, Telegramm, Telex, Fax oder auf elektronischem Wege an alle Verwaltungsratsmitglieder wenigstens vierundzwanzig Stunden vor der Versammlung.

Die Bekanntmachung enthält die Tagesordnung der Versammlung und kein anderer Punkt kann gültig auf der Versammlung beraten werden. Auf die Einberufung kann verzichtet werden durch schriftliche Einwilligung oder durch Kabel, Telegramm, Telex, Fax oder elektronischem Wege und jedes anwesende Verwaltungsratsmitglied ist erachtet darauf verzichtet zu haben. Eine separate Einberufung ist nicht notwendig für individuelle Sitzungen welche abgehalten werden nach einem Schema des Verwaltungsrates.

Jedes Mitglied des Verwaltungsrates kann an jeder Sitzung des Verwaltungsrates teilnehmen, in dem es schriftlich, per Kabel, Telefax oder durch Telegramm oder durch Telex, ein anderes Mitglied des Verwaltungsrates als seinen Bevollmächtigten ernennt. Jedes Mitglied des Verwaltungsrates kann an einer Sitzung des Verwaltungsrates per Telefon oder Video-Konferenzschaltung oder durch andere ähnliche Kommunikationsmittel teilnehmen, die es allen Personen erlaubt, die an der Sitzung teilnehmen, sich gegenseitig zu hören. Die Teilnahme an einer Sitzung durch diese Mittel gilt als persönliche Teilnahme an der Sitzung. Eine Versammlung des Verwaltungsrates per Telefon oder Video-Konferenzschaltung an welcher ein Quorum des Verwaltungsrates teilnimmt ist bindend wie wenn alle persönlich anwesend gewesen wären, unter der Voraussetzung dass ein Protokoll unterzeichnet wird durch den Präsidenten der Versammlung.

Der Verwaltungsrat kann gültig beschliessen wenn mindestens die Mehrheit der Mitglieder anwesend oder vertreten ist. Die Beschlüsse werden durch eine Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Mitglieder gefasst. Die Mitglieder welche nicht persönlich anwesend sind oder vertreten sind können schriftlich abstimmen oder durch Kabel, Telegramm, Telex, Fax oder elektronischem Wege.

Falls in einer Sitzung Stimmengleichheit für bzw. gegen einen Beschluss besteht, ist die Stimme des Vorsitzenden ausschlaggebend.

Rundbeschlüsse, die von sämtlichen Mitgliedern des Verwaltungsrates unterzeichnet wurden, haben die gleiche Wirksamkeit wie bei einer ordentlich zusammengerufenen und abgehaltenen Verwaltungsratssitzung gefasste Beschlüsse. Die betreffenden Unterschriften können auf einem einzelnen Dokument oder auf mehreren Kopien desselben Beschlusses erfolgen und können durch Briefe oder Faksimile nachgewiesen werden. Diese Beschlüsse treten zu dem im Rundbeschluss genannten Datum in Kraft. Falls kein spezielles Datum erwähnt ist, tritt der betreffende Rundbeschluss an demjenigen Tag in Kraft, an welchem die letzte Unterschrift eines Verwaltungsratsmitglieds erfolgt ist.

Beschlüsse, die auf anderen elektronischen Kommunikationswegen wie E-Mail, Telegraf, Telegramm oder Telex erfolgen, sind danach durch einen entsprechenden Rundbeschluss zu formalisieren. Dieser Rundbeschluss tritt zu demjenigen Datum in Kraft, an welchem die letzte Zustimmung auf elektronischem Wege bei der Gesellschaft eingetroffen ist. Die betreffenden bei allen Verwaltungsratsmitgliedern eingegangenen Zustimmungen sind ein untrennbarer Anhang zu dem entsprechenden Rundbeschluss über den zuvor auf elektronischem Weg gefassten Beschluss.

Rundbeschlüsse können ausschliesslich durch einstimmige Zustimmung sämtlicher Verwaltungsratsmitglieder erfolgen.

Art. 13. Die Protokolle der Verwaltungsratssitzungen werden durch den Präsidenten unterzeichnet.

Kopien oder Auszüge dieser Urkunden welche zu gerichtlichen Zwecken gebraucht werden oder sonstwie werden durch den Präsidenten unterzeichnet oder den pro tempore Präsidenten oder durch zwei Verwaltungsratsmitglieder.

Art. 14. Die Verwaltungsratsmitglieder können nur an ordnungsgemäss einberufenen Sitzungen des Rates teilnehmen.

Der Verwaltungsrat hat die Befugnis die Gesellschaftspolitik festzulegen und die Führung der Geschäfte der Gesellschaft. Die Verwaltungsratsmitglieder können die Gesellschaft jedoch nicht durch ihre persönlichen Handlungen binden, ausser spezieller Erlaubnis des Rates.

Der Verwaltungsrat kann seine Befugnisse betreffend die laufende Geschäftsführung der Gesellschaft und die einem oder mehreren Verwaltern der Gesellschaft übertragen (delegiertes Verwaltungsratsmitglied) wenn die Generalversammlung es erlaubt hat.

Art. 15. Verträge und sonstige Geschäfte zwischen der Gesellschaft und einer anderen Gesellschaft oder Firma werden nicht dadurch beeinträchtigt oder deshalb ungültig, dass ein oder mehrere Mitglieder des Verwaltungsrates oder leitende Angestellte der Gesellschaft an dieser anderen Gesellschaft, Firma oder anderen Körperschaft ein persönliches Interesse haben oder dort Mitglied des Verwaltungsrates, Aktionär, leitender oder sonstiger Angestellter sind.

Jedes Mitglied des Verwaltungsrates und jeder leitende Angestellte der Gesellschaft, der als Mitglied des Verwaltungsrates, leitender Angestellter oder einfacher Angestellter in einer Gesellschaft, Firma oder anderen Körperschaft ist, mit der die Gesellschaft Verträge abschließt oder sonstige Geschäftsbeziehungen eingeht, wird durch diese Verbindung mit der anderen Gesellschaft oder Unternehmung nicht daran gehindert, im Zusammenhang mit einem solchen Vertrag oder einer solchen Geschäftsbeziehung zu beraten, abzustimmen oder zu handeln.

Im Falle wo ein Verwalter oder Beamter der Gesellschaft ein persönliches Interesse an einer Transaktion der Gesellschaft hat muss dieser Verwalter dem Verwaltungsrat sein persönliches Interesse kundtun und nicht über diese Angelegenheit abstimmen und von diesem persönlichen Interesse wird der nächsten Generalversammlung berichtet. Der Ausdruck «persönliches Interesse» wie vorher benutzt begreift nicht eine Beziehung oder ein Interesse eine Position oder ein Geschäft welches die Gesellschaft oder eine Filiale betrifft oder jede andere Gesellschaft welche der Verwaltungsrat zu jeder Zeit nach seinem Ermessen festsetzen kann.

Die Gesellschaft wird jedes Mitglied des Verwaltungsrates oder jeden leitenden Angestellten ebenso wie dessen Erben, Vollstreckungsbevollmächtigte und Verwalter von angemessenen Auslagen freihalten, die von ihm im Zusammenhang mit einer Klage, einer Rechtsverfolgungsmassnahme oder einem Verfahren entstanden sind, an welchem er aufgrund seiner Stellung als Mitglied des Verwaltungsrates oder leitender Angestellter der Gesellschaft oder, auf seinen Antrag hin, auch einer anderen Gesellschaft, an der die Gesellschaft als Aktionär beteiligt ist, oder bei der die Gesellschaft Gläubiger ist und von der er keine Entschädigung erhält, beteiligt ist, außer in Fällen, in denen er auf Grund dieser Klagen, Rechtsverfolgungsmaßnahmen oder Verfahren wegen grob fahrlässigem oder fehlerhaftem Verhaltens endgültig verurteilt wird. Im Falle eines Vergleiches erfolgt eine Entschädigung nur im Zusammenhang mit den Sachen, die von dem Vergleich abgedeckt werden, und insofern der Gesellschaft von einem Rechtsberater bestätigt wird, dass die zu entschädigende Person keine Pflicht verletzt hat. Das vorstehende Recht auf Entschädigung schließt andere Ansprüche nicht aus.

Ausgaben in Verbindung mit der Vorbereitung und der Verteidigung bei einer Klage oder Prozess wie in diesem Artikel beschrieben können durch die Gesellschaft vorgeschoben werden vor einem endgültigen Urteil unter der Bedingung dass dieser Betrag zurückgezahlt werden muss wenn das Verwaltungsratsmitglied nicht berechtigt ist zu einer Entschädigung gemäss diesem Artikel.

Art. 16. Die Gesellschaft ist rechtskräftig verpflichtet durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern, Beamten oder anderer Personen, welche vom Verwaltungsrat hierzu delegiert wurden.

Art. 17. Die Geschäfte der Gesellschaft, begreifend insbesondere ihre Bücher und Steuerangelegenheiten oder andere Berichte welche das Luxemburger Gesetz verlangt, unterliegen der Überwachung durch einen Wirtschaftsprüfer («réviseur d'entreprises»). Derselbe wird durch die jährliche Generalversammlung bestimmt für eine Periode bis zur nächsten Generalversammlung und bis zur Wahl seines Nachfolgers.

Der Wirtschaftsprüfer kann jederzeit im Einklang mit den Bestimmungen von Artikel 256 des Gesetzes vom 10. März 1915 über Handelsgesellschaften durch die Aktionäre abberufen werden.

Art. 18. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar eines jeden Jahres und endet am einunddreissigsten Dezember desselben Jahres.

Art. 19. Vom dem jährlichen Nettogewinn der Gesellschaft werden fünf (5%) Prozent dem gesetzlichen Reservefonds zugeführt. Diese Speisung ist nicht mehr erforderlich sobald und solange die Reserve zehn (10%) Prozent des Gesellschaftskapitals ausmacht.

Die jährliche Versammlung bestimmt wie der Restbetrag des Gewinns verteilt wird und kann alleine Dividenden festlegen wie sie es in ihrem Ermessen für gut befindet für die Gesellschaftspolitik.

Interimdividende kann gemäss dem Luxemburger Gesetz ausgezahlt werden.

Art. 20. Wird die Gesellschaft aufgelöst, so wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidatoren (welche physische Personen oder Körperschaften sein können) durchgeführt. Die Generalversammlung bestimmt die Liquidatoren und setzt deren Vergütung fest.

Art. 21. Die Satzung kann jederzeit durch eine Generalversammlung abgeändert werden unter den luxemburgischen gesetzlichen Bestimmungen betreffend das Quorum und das Stimmrecht.

Art. 22. Für sämtliche Punkte, welche in dieser Satzung nicht geregelt sind, wird auf das Gesetz vom zehnten August neunzehnhundertfünfzehn über die Handelsgesellschaften und das Gesetz über Investmentfonds verwiesen.

Da die Tagesordnung erschöpft ist, erklärte der Vorsitzende die Versammlung für geschlossen.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Der unterzeichnete Notar, welcher der englischen Sprache mächtig ist, bestätigt hiermit, dass der Text der vorliegenden Satzung auf Wunsch der Parteien in Englisch abgefasst ist, gefolgt von einer deutschen Übersetzung; er bestätigt weiterhin, dass es der Wunsch der Parteien ist, dass im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text der englische Text Vorrang hat.

Und nach Vorlesung alles Vorhergehenden an die Komparenten, haben dieselben mit Uns, Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: G. Trichies, O. Guelbey, H. Kuss, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2005, vol. 147S, fol. 78, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Tholl.

Für gleichlautende Kopie, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 10. Mai 2005.

P. Bettingen.

(037352.3/202/488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2005.

**CREDIT SUISSE SICAV II ADVISORY COMPANY, Société Anonyme,
(anc. CREDIT SUISSE ALTERNATIVE STRATEGIES TRUST ADVISORY COMPANY).**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 54.974.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 10 mai 2005.

P. Bettingen.

(037354.3/202/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2005.

STATELAND INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 89.950.

Décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 24 janvier 2005

L'assemblée décide de révoquer Monsieur Federico Franzina de sa fonction d'administrateur. L'assemblée le remercie pour l'activité déployée jusqu'à ce jour et lui donne décharge pour l'exécution de son mandat.

L'assemblée décide, après lecture de la lettre de démission de Monsieur Jean-Pierre Verlainne de sa fonction d'administrateur, prend acte de cette démission. L'assemblée le remercie pour l'activité déployée jusqu'à ce jour et lui donne décharge pour l'exécution de son mandat.

L'assemblée décide de nommer deux nouveaux administrateurs, avec effet à partir du 24 janvier 2005, pour la période expirant à la prochaine assemblée générale statuant sur les comptes annuels, Messieurs Marco Lagona et Lorenzo Patrassi, employés, demeurant tous deux professionnellement à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Agent Domiciliaire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2005, réf. LSO-BA06872. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(009004.3/024/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2005.

VIOOLTJE INVESTERING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 31.153.

Société anonyme holding constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 11 mai 1989, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C n° 375 du 16 décembre 1989, statuts modifiés suivant actes reçus par le même notaire, en date du 18 juin 1993, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C n° 468 du 11 octobre 1993, en date du 10 décembre 1993, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C n° 93 du 14 mars 1994, et en date du 3 septembre 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n° 690 du 9 décembre 1997. Le capital social a été converti en euros dans le cadre des dispositions de la loi du 10 décembre 1998, suivant assemblée générale du 20 décembre 2001, extrait publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n° 762 du 18 mai 2002.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2005, réf. LSO-BA06867, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2005.

VIOOLTJE INVESTERING, Société Anonyme Holding

Signature

(008942.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2005.

MARINVEST, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-4240 Esch-sur-Alzette, 45, Square Emile Mayrisch.

R. C. Luxembourg E 663.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le vingt-six avril.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Mersch (Luxembourg).

Ont comparu:

1. Monsieur Jacques F. Poos, retraité, né à Luxembourg, le 3 juin 1935, demeurant à L-4240 Esch-sur-Alzette, 45, sq. Emile Mayrisch.

2. Madame Monique Lorang, sans état particulier, épouse de Monsieur Jacques F. Poos, prénommé, née à Luxembourg, le 21 novembre 1945, demeurant à L-4240 Esch-sur-Alzette, 45, sq. Emile Mayrisch.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit, les statuts d'une société civile immobilière, qu'ils entendent constituer entre eux comme suit:

Art. 1^{er}. La société a pour objet l'achat et la vente, respectivement la mise en valeur et la gestion de tous immeubles ou parts d'immeubles qu'elle pourra acquérir, ainsi que toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et pouvant en faciliter l'extension et le développement.

Art. 2. La société prend la dénomination de MARINVEST, société civile immobilière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des administrateurs.

Art. 5. Le capital social est fixé à deux mille cinq cents euros (2.500,- EUR) représenté par cent (100) parts d'intérêts d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, souscrites comme suit:

1. Monsieur Jacques F. Poos, prénommé, cinquante parts d'intérêts	50
2. Madame Monique Lorang, prénommée, cinquante parts d'intérêts	50
Total: cent parts d'intérêts	100

Les parts d'intérêts ont été intégralement libérées.

Art. 6. La cession des parts s'opère par acte authentique ou sous seing privé en conformité des dispositions de l'article 1690 du Code civil.

La cession de parts entre vifs ou la transmission pour cause de mort ne sont soumises à aucune restriction si elles ont lieu au profit d'un autre associé, du conjoint ou de descendants d'associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec le consentement de la majorité des associés représentant au moins les deux tiers du capital social.

Art. 7. Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes.

Art. 8. Dans leurs rapports respectifs, les associés sont tenus des dettes de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts qu'il possède.

Vis-à-vis des créanciers de la société, les associés sont tenus de ces dettes conformément à l'article 1863 du Code civil. Dans tous les actes qui contiendront des engagements au nom de la société, les gérants devront, sauf accord contraire et unanime des associés, sous leur responsabilité, obtenir des créanciers une renonciation formelle au droit d'exercer une action personnelle contre les associés, de telle sorte que lesdits créanciers ne puissent intenter d'action et de poursuite que contre la présente société et sur les biens qui lui appartiennent.

Art. 9. La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou de plusieurs associés, mais continuera entre le ou les survivants et les héritiers ou ayants cause de l'associé ou des associés décédés.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un ou de plusieurs associés ne mettra pas fin à la société, qui continuera entre les autres associés, à l'exclusion du ou des associés en état d'interdiction, de faillite ou de déconfiture.

Chaque part est indivisible à l'égard de la société.

Les copropriétaires indivis sont tenus, pour l'exercice de leurs droits, de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelque main qu'elle passe. La propriété d'une part comporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions prises par l'assemblée générale.

Art. 10. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs administrateurs nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat.

En cas de décès, de démission ou d'empêchement d'un des administrateurs, il sera pourvu à son remplacement par décision des associés.

Art. 11. Le ou les administrateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et faire autoriser tous les actes et opérations rentrant dans son objet.

Art. 12. Chacun des associés a un droit illimité de surveillance et de contrôle sur toutes les affaires de la société.

Art. 13. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 14. Les associés se réuniront si nécessaire à l'endroit qui sera indiqué dans l'avis de convocation.

Les associés peuvent être convoqués extraordinairement par le ou les associés-gérants quand ils jugent convenable, mais ils doivent être convoqués dans le délai d'un mois, si la demande en est faite par un ou plusieurs associés représentant un cinquième au moins de toutes les parts sociales.

Les convocations aux réunions ordinaires ou extraordinaires ont lieu au moyen de lettres recommandées adressées aux associés au moins cinq jours à l'avance et doivent indiquer sommairement l'objet de la réunion.

Les associés peuvent même se réunir sur convocation verbale et sans délai si tous les associés sont présents ou représentés.

Art. 15. Dans toutes les réunions, chaque part donne droit à une voix.

Les résolutions sont prises à la majorité simple des voix des associés présents ou représentés à moins de dispositions contraires des statuts.

En cas de division de la propriété des parts d'intérêts entre usufruitiers et nu-proprétaires, le droit de vote appartient au nu-proprétaire.

Art. 16. Les associés peuvent apporter toutes modifications aux statuts, quel qu'en soit la nature et l'importance.

Ces décisions portant modification aux statuts ne sont prises qu'à l'unanimité de toutes les parts existantes.

Art. 17. En cas de dissolution anticipée de la société, la liquidation de la société se fera par les soins du ou des administrateurs ou de tout autre liquidateur qui sera nommé et dont les attributions seront déterminées par les associés.

Le ou les liquidateurs peuvent, en vertu d'une délibération des associés, faire l'apport à une autre société civile ou commerciale, de la totalité ou d'une partie des biens, droits et obligations de la société dissoute, ou la cession à une société ou à toute autre personne de ces mêmes droits, biens et obligations.

Le produit net de la liquidation, après règlement des engagements sociaux, est réparti entre les associés proportionnellement au nombre des parts possédées par chacun d'eux.

Art. 18. Les articles 1832 à 1872 du Code civil trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui même pour se terminer le 31 décembre 2005.

Evaluation des frais

La société est à considérer comme une société civile immobilière familiale et tombe sous les dispositions de l'article sept de la loi du 29 décembre 1971 sur le droit d'apport.

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ mille euros (1.000,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les associés se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont, à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Est nommée administrateur pour une durée indéterminée:

- Madame Monique Lorang, prénommée.

L'administrateur a les pouvoirs les plus étendus pour engager la société en toutes circonstances par sa seule signature.

Deuxième résolution

Le siège social est fixé à L-4240 Esch-sur-Alzette, 45, sq. Emile Mayrisch.

Dont acte, fait et passé à Mersch, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. F. Poos, M. Lorang, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 26 avril 2005, vol. 431, fol. 39, case 9. – Reçu 12,5 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 27 avril 2005.

H. Hellinckx.

(036456.3/242/111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2005.

SOFICAM, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 29.301.

Société anonyme holding constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 22 novembre 1988, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C n° 39 du 13 février 1989. Les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le même notaire, en date du 27 septembre 1995, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n° 622 du 7 décembre 1995 et en date du 9 juillet 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n° 557 du 10 octobre 1997. Le capital social a été converti en euros dans le cadre des dispositions de la loi du 10 décembre 1998, suivant assemblée générale du 20 décembre 2001, extrait publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n° 851 du 5 juin 2002.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2005, réf. LSO-BA06862, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2005.

SOFICAM, Société Anonyme Holding

Signature

(008944.3/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2005.

SODEVIBOIS, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 29.972.

Société anonyme holding constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 11 janvier 1989, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C n° 117 du 28 avril 1989; les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le même notaire, en date du 29 juillet 1993, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C n° 505 du 25 octobre 1993, en date du 6 septembre 1996, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n° 603 du 21 novembre 1996 et en date du 16 juillet 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n° 593 du 29 octobre 1997. Le capital social a été converti en euros dans le cadre des dispositions de la loi du 10 décembre 1998, suivant assemblée générale du 20 décembre 2001, extrait publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n° 850 du 5 juin 2002.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2005, réf. LSO-BA06860, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2005.

SODEVIBOIS, Société Anonyme Holding

Signature

(008946.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2005.

GAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4170 Esch-sur-Alzette, 26-28, boulevard J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 64.725.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2005, réf. LSO-BA03700, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 24 janvier 2005.

Signature.

(009318.3/1549/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2005.

SAFT ALPHA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Registered office L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 105.709.

—
STATUTES

In the year two thousand and five, on the thirteenth day of the month of January.
Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Mersch.

There appeared:

SAFT LUXEMBOURG, S.à r.l., a company incorporated and existing under the laws of Luxembourg and having its registered office at 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg and being registered under number B 96.697 at the Register of Commerce and Companies of Luxembourg represented by Me Sophie Laguesse, licenciée en droit, residing in Luxembourg pursuant to a proxy dated 10th January 2005 (such proxy to be registered together with the present deed).

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of association of a limited liability company SAFT ALPHA, S.à r.l., («société à responsabilité limitée») which is hereby established as follows:

Art. 1. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name SAFT ALPHA, S.à r.l. (the «Company») is hereby formed by the appearing party and all persons who will become members thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 3. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euros (12,500.-EUR) divided into five hundred (500) shares with a nominal value of twenty-five euros (25.- EUR) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the members adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

Art. 6. Shares are freely transferable among members. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-members is subject to the consent of members representing at least seventy five percent of the Company's capital.

Art. 7. The Company is managed by one or several managers who need not be members.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of members, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, shall be conclusively certified or an extract thereof shall be issued under the individual signature of any manager.

Vis-à-vis third parties the manager or each manager (in the case of a board of managers) has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company. The Company will be bound by the individual signature of anyone of the manager(s) or by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by anyone of the managers.

Art. 8. The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Art. 9. Each member may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of members through a special proxy.

Art. 10. Decisions by members are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings held including meetings held by way of conference call, video conference or other means of communication allowing members taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another, the participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. Any regularly constituted meeting of members of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of members of the Company.

Meetings shall be called by the manager(s) by convening notice addressed by registered mail to members to their address appearing in the register of members held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the members at their addresses inscribed in the register of members held by the Company at least 8 days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolutions may be passed at any time without prior notice.

Collective decisions are only valid if they are adopted by the votes representing more than half of the capital. However, decisions concerning the amendment of the articles of association are taken by (i) a majority of the members (ii) representing at least three quarters of the issued share capital.

In case and for as long as the Company has more than 25 members, an annual general meeting shall be held on 30th June at 11:30 a.m. of each year. If such day is not a business day, the meeting shall be held on the immediately following business day.

Art. 11. The accounting year begins on 1st January of each year and ends on 31st December of the same year. The first accounting year starts on the date of incorporation of the Company and ends on 31st December 2005.

Art. 12. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or as the case may be, the board of managers.

The operations of the Company shall, if the Company counts more than 25 members be subject to the supervision of a statutory auditor. In such case the statutory auditor shall be elected by the general meeting of members. Such statutory auditor in office may be removed at any time by the general meeting of members with or without cause.

Art. 13. The financial statements are at the disposal of the members at the registered office of the Company.

Art. 14. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The members may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the members upon decision of a general meeting of members.

The share premium account may be distributed to the members upon decision of a general meeting of members. The general meeting of members may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 15. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be members and who are appointed by the general meeting of members who will specify their powers and remunerations.

Art. 16. If, and as long as one member holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single member company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August, 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 17. For anything not dealt with in the present articles of association, the members refer to the relevant legislation.

Subscription and payment

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party and the notary, the appearing party has subscribed and entirely paid-up the following shares:

Five hundred (500) shares with a nominal value twenty-five euros (€ 25.-) each

Evidence of the payment of the subscription price of twelve thousand five hundred euros (€ 12,500.-) has been given to the undersigned notary.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand euros (1,000.- EUR).

Extraordinary general meeting

The single member has forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

2. The following persons are named managers (each with sole signature power) of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company:

Name	Title	Address	Date of birth	Place of birth
Yann Duchesne	Managing Director	43 bis, boulevard Victor Hugo, 92200 Neuilly sur Seine, France	29.08.59	Sainte Adresse, France
Alexander Hanke	Managing Director	10, am Tannenber, 64342 Seeheim-Jugenheim, Germany	18.03.59	Frankfurt am Main, Germany
Steven Bone	Principal	21 Salisbury Road Harrow Middlesex HA1 1NU, United Kingdom	28.12.71	Watford, United Kingdom
G�rard Becquer	Chartered accountant	5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg	29.04.56	Briey, France

Special disposition

The first accounting year shall begin on the date of incorporation and shall terminate on 31st December 2005.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the said persons appearing signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction franaise du texte qui pr c de:

L'an deux mille cinq, le treizi me jour du mois de janvier.

Par-devant Ma tre Henri Hellinckx, notaire de r sidence   Mersch,

A comparu:

SAFT LUXEMBOURG, S.  r.l., une soci t  cr e et existante sous les lois du Luxembourg et ayant son si ge social   398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg et  tant enregistr e sous le num ro B 96.697 au Registre de Commerce et des Soci t s de Luxembourg, repr sent e par Me Sophie Laguesse, licenci e en droit, demeurant   Luxembourg, en vertu d'une procuration en date du 10 janvier 2005 (cette procuration  tant enregistr e avec le pr sent acte).

Lequel comparant, agissant  s qualit s, a demand  au notaire soussign  d'arr ter ainsi qu'il suit les statuts d'une soci t    responsabilit  limit e SAFT ALPHA, S.  r.l., qui est constitu e par les pr sentes:

Art. 1^{er}. Il est form  par le comparant et toutes personnes qui deviendront par la suite associ s, une soci t    responsabilit  limit e sous la d nomination de SAFT ALPHA, S.  r.l., (la «Soci t »). La Soci t  sera r gie par les pr sents statuts et les dispositions l gales aff rentes.

Art. 2. L'objet de la Soci t  est de d tenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des soci t s luxembourgeoises et  trang res ou dans toute autre entreprise, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de m me que par la vente, l' change ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de cr ance, notes et autres valeurs mobili res de toute esp ce, et la d tention, l'administration, le d veloppement et la gestion de son portefeuille. La Soci t  peut  galement d tenir des int r ts dans des soci t s de personnes et exercer son activit  par l'interm diaire de succursales luxembourgeoises ou  trang res.

La Soci t  peut emprunter sous toute forme et proc der par voie de placement priv    l' mission d'obligations ou de certificats de cr ance.

D'une mani re g n rale elle peut pr ter assistance (par des pr ts, avances, garanties, valeurs mobili res ou autrement)   toute soci t  ou entreprise dans laquelle la Soci t  a un int r t ou qui fait partie du groupe de soci t s auquel appartient la Soci t , prendre toute mesure de contr le et de surveillance et effectuer toute op ration qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le d veloppement de ses objets.

Finalement, la Soci t  peut effectuer toute op ration commerciale, technique, financi re ou autre, li e directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la r alisation de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des Statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou les cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

Art. 5. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-) divisé en cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (€ 25,-) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptés de la manière requise pour la modification des présents statuts.

Art. 6. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément donné par au moins soixante-quinze pour cent du capital social de la Société.

Art. 7. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple du capital. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans cause (ad nutum) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les uns les autres et de communiquer les uns avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à une réunion ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution intervenue. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et des extraits seront émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

Le gérant ou chacun des gérants (dans le cas d'un conseil de gérance) ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour faire, autoriser et approuver tous actes et opérations relatifs à la Société. La Société sera engagée par la signature individuelle de chacun du/des gérant(s) ou par la signature individuelle de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le ou un des gérants.

Art. 8. Le ou les gérants ne contractent aucune obligation personnelle du fait des dettes de la Société. Comme mandataires, ils sont responsables de l'exécution de leur mandat.

Art. 9. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées y compris des assemblées tenues par voie de conférence téléphonique, vidéo conférence, ou tous autres moyens de communication permettant à tous les associés prenant part à l'assemblée de s'entendre les uns les autres et de communiquer ensemble. La participation à une assemblée par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle assemblée. Toute assemblée des associés de la Société ou toute résolution circulaire (dans la mesure où c'est permis par la loi le cas échéant) représente l'entière responsabilité des associés de la Société.

Les assemblées peuvent être convoquées par les gérants par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à l'adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'entière responsabilité du capital social est représentée à une assemblée l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société ou moins huit jours avant la date effective des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction de la majorité, à la date y précisée). Des résolutions unanimes peuvent être passées à tout moment sans convocation préalable.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises (i) qu'à la majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

Si et aussi longtemps que la Société a plus de 25 associés, une assemblée générale annuelle doit être tenue le 30 juin à 11 heures 30 de chaque année. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée sera tenue le jour ouvrable suivant immédiatement.

Art. 11. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année. La première année sociale commence à la date de constitution et se termine au 31 décembre 2005.

Art. 12. Chaque année, à la fin de l'exercice social, le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance établit les comptes annuels.

A partir du moment où la Société compte plus de 25 membres, les opérations de la Société feront l'objet d'une surveillance par un commissaire aux comptes. Dans un tel cas le commissaire aux comptes est élu par l'assemblée générale des membres. Un commissaire aux comptes en fonction peut être révoqué à tout moment par l'assemblée générale des membres avec ou sans motifs.

Art. 13. Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

Art. 14. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligation si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminuée des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale.

Le compte de prime d'émission peut être distribuée aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

Art. 15. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 16. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 17. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Souscription et paiement

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par la partie comparante et le notaire, celle-ci a souscrit et intégralement libéré:

Cinq cents (500) parts sociales avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (€ 25,-) chacune.

Preuve du paiement du prix de souscription de douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-) a été donnée au notaire instrumentant.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait du présent acte sont évaluées à environ mille euros (1.000,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants (chacun avec pouvoir de signature individuelle) de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société:

Nom	Titre	Adresse	Date de naissance	Lieu de naissance
Yann Duchesne	Managing Director	43, boulevard Victor Hugo, 92200 Neuilly sur Seine, France	29.08.59	Sainte Adresse, France
Alexander Hanke	Managing Director	10, am Tannenberg, 64342 Seeheim-Jugenheim, Allemagne	18.03.59	Frankfurt am Main, Allemagne
Steven Bone	Principal	21 Salisbury Road Harrow Middlesex HA1 1NU, Royaume-Uni	28.12.71	Watford, Angleterre
Gérard Becquer	Chartered accountant	5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg	29.04.56	Briey, France

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence en date de la constitution et se terminera le 31 décembre 2005.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une traduction française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite au comparant, le comparant a signé avec le notaire instrumentant la présente minute.

Signé: S. Laguesse, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 17 janvier 2005, vol. 430, fol. 29, case 12. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 27 janvier 2005

H. Hellinckx.

(010112.3/242/316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2005.

WATERLELIE, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R. C. Luxembourg B 31.496.

Société anonyme holding constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 1^{er} août 1989, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C n° 23 du 20 janvier 1990.

Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire en date du 22 décembre 1992, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C n° 146 du 5 avril 1993. Le capital social a été converti en euros dans le cadre des dispositions de la loi du 10 décembre 1998, suivant assemblée générale du 20 décembre 2001, extrait publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n° 798 du 27 mai 2002.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2005, réf. LSO-BA06869, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2005.

WATERLELIE, Société Anonyme Holding

Signature

(008947.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2005.

YELLOW TAXI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4676 Differdange, 14, rue Theis.

R. C. Luxembourg B 87.102.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2005, réf. LSO-BA07220, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Differdange, le 27 janvier 2005.

Pour YELLOW TAXI S.A.

R. Kosmala

Administrateur-délégué

(008971.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2005.

MIAM CONSEILS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 105.522.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenu à Luxembourg en date du 21 décembre 2004 que, les pouvoirs de gestion journalière et les affaires courantes de la Société ainsi que la représentation de la Société dans cette gestion et ces affaires ont été déléguées à Monsieur Bertrand Duchamps, qui portera le titre d'administrateur-délégué.

L'administrateur délégué a le pouvoir de signature seul, conformément à l'article 12 des Statuts de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 25 janvier 2005.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2005, réf. LSO-BA06825. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D Hartmann.

(008984.3/1035/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2005.

21767

CODIC LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1420 Luxembourg, 146, avenue Gaston Diderich.
R. C. Luxembourg B 58.352.

Il résulte d'une lettre de démission datée du 8 décembre 2003 que Monsieur Martin John Sidders a démissionné de ses fonctions d'administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 25 janvier 2005.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2005, réf. LSO-BA06828. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(008985.3/1035/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2005.

SWING S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-3895 Foetz, 4, rue de l'Avenir.
R. C. Luxembourg B 105.717.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le dix-sept janvier.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) Monsieur Guy Weinsberg, administrateur de sociétés, né le 5 janvier 1955 à Quierschied (Allemagne), demeurant à F-57100 Thionville, 74, avenue Clémenceau,

2) Monsieur Joffrey Sperandio, administrateur de sociétés, né le 4 novembre 1979 à F-Thionville (57), demeurant à F-57100 Thionville, 3, rue de la Gendarmerie,

3) La société STEELUX S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social à L-3895 Foetz, 4, rue de l'Avenir (R.C.S Luxembourg numéro B 71.311),
ici représentée par Monsieur Joffrey Sperandio, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 17 janvier 2005, laquelle restera annexée aux présentes.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de SWING S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Foetz.

Le siège social peut être transféré à tout autre lieu du Luxembourg par décision du conseil d'administration.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Ces mesures seront prises et notifiées à toute partie intéressée par la ou les personnes en charge de la gestion journalière de la société.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4 La société a pour objet le conseil en communication, marketing et management, l'édition et la régie d'espace publicitaire.

La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que toute autre forme d'investissements, l'acquisition par voie d'apport, de souscription et de toute autre manière et la réalisation par voie de vente, échange ou toute autre manière de tous types de valeurs mobilières, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts.

La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garantie ou autrement.

Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêt, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales ou civiles, liées directement ou indirectement à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra exercer toutes activités généralement quelconques qui pourraient paraître nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet social.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille deux cents euros (31.200,- EUR), représenté par trois cent douze (312) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR).

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Art. 6. L'actionnaire qui désire céder tout ou partie de ses actions, respectivement le ou les héritiers d'un actionnaire décédé devront en informer le conseil d'administration par lettre recommandée, en indiquant le nombre et les numéros des actions qu'ils se proposent de céder, le prix qu'ils en demandent et les nom, prénom, état et domicile de la personne éventuellement intéressée à l'acquisition de ces actions.

Cette lettre devra également contenir l'offre irrévocable jusqu'à l'expiration des délais ci-après prévus, de céder les actions concernées aux autres actionnaires au prix indiqué, qui ne pourra cependant pas excéder la valeur nette de l'action, telle que confirmée, le cas échéant, par une expertise d'un réviseur d'entreprises.

Au cas où l'acquéreur éventuel souhaiterait acquérir l'intégralité des titres à céder et l'intégralité seulement, la lettre recommandée du cédant doit le préciser expressément.

Dans la quinzaine de la réception de cette lettre, le conseil d'administration transmet par lettre recommandée aux autres actionnaires cette proposition de cession. Ceux-ci auront un droit de préférence pour acquérir ces actions, proportionnellement au nombre d'actions dont ils sont propriétaires.

L'actionnaire qui entend exercer son droit de préemption doit en informer le conseil d'administration dans le mois de la réception de la lettre l'avisant de l'offre de cession, faute de quoi il sera déchu de son droit de préférence.

Dans la quinzaine de l'expiration de ce dernier délai, le conseil d'administration avisera les actionnaires ayant exercé leur droit de préemption du nombre d'actions sur lesquelles aucun droit de préférence n'aura été exercé, avec prière d'indiquer dans le mois si ils sont intéressés à racheter tout ou partie de ces actions.

Au cas où l'intégralité des titres et l'intégralité seulement est à céder, le conseil d'administration doit également aviser les actionnaires que faute de rachat par ceux-ci et/ou la société de l'intégralité des titres, le cédant sera libre du choix du cessionnaire pour l'intégralité des titres qu'il souhaite céder.

Dans la quinzaine de l'expiration de ce délai supplémentaire, le conseil d'administration adressera à l'actionnaire désireux de céder ses actions, respectivement à l'héritier ou aux héritiers de l'actionnaire décédé, une lettre recommandée indiquant le nom des actionnaires qui entendent exercer leur droit de préférence, et le nombre d'actions dont ils acceptent la cession ou, à défaut, le nombre d'actions que la société rachètera elle-même.

A partir de la réception de cette lettre, l'actionnaire, respectivement le ou les héritiers, seront libres de céder au cessionnaire indiqué dans leur offre de cession, les actions qu'ils ont offert de céder et qui ne seraient pas rachetées par les autres actionnaires ou la Société, voire même l'intégralité de ces actions si tel est le choix de l'acquéreur proposé, dans la mesure où ce choix aura préalablement été communiqué par le conseil d'administration aux différents actionnaires, comme indiqué ci-dessus.

Il pourra cependant être dérogé à l'ensemble des procédures décrites ci-dessus dans l'hypothèse où une assemblée conviendrait à l'unanimité d'autres façons de procéder, qu'il s'agisse de cessions d'actions ou des conséquences du décès d'un actionnaire.

Administration - Surveillance

Art. 7. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 8. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Art. 9. Le conseil d'administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut-être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopie, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopie.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 10. Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Exceptionnellement le premier administrateur-délégué sera nommé par l'assemblée générale extraordinaire.

Art. 11. La société se trouve engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, dont obligatoirement celle de l'administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 12. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six années, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale - Assemblée générale

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 14. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et lorsqu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 15. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire et/ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Art. 16. L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 17. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier jeudi du mois de juin à 10 heures à Foetz au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 18. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2005.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 2006.

Souscription - Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1) Monsieur Guy Weinsberg, prénommé, cent quatre actions.	104
2) Monsieur Joffrey Sperandio, prénommé, cent quatre actions.	104
3) STEELUX S.A., précitée, cent quatre actions.	104
Total: trois cent douze actions.	312

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille deux cents euros (31.200,- EUR) se trouve maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution s'élève approximativement à mille cinq cents euros (1.500,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - Monsieur Guy Weinsberg, administrateur de sociétés, préqualifié
 - Monsieur Joffrey Sperandio, administrateur de sociétés, préqualifié
 - La société STEELUX S.A. précitée.
- 3.- Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:
 - La société CD-SERVICES, S.à r.l., ayant son siège social à L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur (R.C.S. Luxembourg numéro B 50.564).
- 4.- Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an deux mille dix.
- 5.- Le siège social est fixé à L-3895 Foetz, 4, rue de l'Avenir.
- 6.- Sont nommés administrateurs-délégués de la société Monsieur Guy Weinsberg et Monsieur Joffrey Sperandio, préqualifiés.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en têtes des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: G. Weinsberg, J. Sperandio, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2005, vol. 146S, fol. 82, case 2. – Reçu 312 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2005.

G. Lecuit.

(010234.3/220/177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2005.

MARKET CONSULTING S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 55.123.

Le siège de la société MARKET CONSULTING S.A., sise au 128, boulevard de la Pétrusse à L-2330 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 55.123, a été dénoncé avec effet au 17 janvier 2005 par son agent domiciliataire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2005.

GH TRUST

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2005, réf. LSO-BA06079. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(008101.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2005.

QUALITY AUTOGLASS, Société Anonyme.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 30, rue Marie-Adélaïde.

R. C. Luxembourg B 81.747.

Le bilan de la société au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2005, réf. LSO-BA05492, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

(009284.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2005.

SPP INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 65.096.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de manière extraordinaire le 6 décembre 2004

Résolutions

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2004 comme suit:

Conseil d'administration:

- MM. Ferdinando Cavalli, employé privé, demeurant à Luxembourg, président;
Marco Lagona, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Mme Emanuela Brero, employée privée, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes:

INTERAUDIT, S.à r.l., 119, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2005, réf. LSO-BA06880. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(009011.3/024/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2005.

FRIEDHAFF S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2412 Luxembourg, 40, Rangwee.
R. C. Luxembourg B 91.971.

Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 7 janvier 2005

Ont été nommés administrateurs supplémentaires jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire:

- Maître René Steichen, avocat, demeurant à Diekirch;
- Madame Nathalie Maier, sans état, demeurant à Schrassig;
- Madame Maryse Greisch, conseiller fiscal, demeurant à Luxembourg.

Luxembourg, le 13 janvier 2005.

Pour avis sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2005, réf. LSO-BA04256. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(008995.3/280/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2005.

RIGA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 7, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 105.700.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le vingt-six janvier.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

ADEL INTERNATIONAL S.A., société anonyme de droit suisse, constituée le 8 mars 2001 immatriculée au registre de commerce de Fribourg sous le numéro CH-217-0130237-3 avec siège social à CH-1470 Estravayer-le-Lac, 7, rue de l'Hôtel,

ici représentée par Szabo Dora, demeurant professionnellement à 14a, rue des Bains L-1212 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 11 janvier 2005.

La procuration, signée ne varietur par la comparante et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle qu'amendée, par celle du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée, telle qu'amendée et par celle du 28 décembre 1992 sur les sociétés unipersonnelles à responsabilité limitée ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de RIGA, S.à r.l.

Art. 3. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg de l'accord de l'associé unique ou des associés.

Art. 4. La société peut acquérir, gérer, développer, vendre, louer tous biens immobiliers, meublés ou non, et en général faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles d'agent immobilier et celles concernant le placement et la gestion de liquidités.

La société a également comme objet toutes opérations commerciales se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle, et le développement de ces participations sans avoir à respecter les limites fixées par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, la gestion au développement et la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, le développement le contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription de prise ferme ou d'option d'achat ainsi que par vente, transfert ou échange.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect tous concours prêts, avances ou garanties.

La société peut réaliser toutes opérations patrimoniales, mobilières, immobilières, financières ou industrielles ou commerciales ainsi que toute opération de nature à favoriser directement ou indirectement l'accomplissement et le développement de son objet.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent parts sociales (100) de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

Art. 7. Les cessions ou transmissions sous quelque forme que ce soit des parts sociales possédées par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sont librement cessibles entre associés.

Les transferts de parts sociales inter vivos à des non-associés ne peuvent se faire que moyennant l'agrément des associés représentant au moins 75% du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Un associé ainsi que les héritiers et représentants ou ayants-droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Ils sont nommés pour une durée indéterminée et peuvent à tout moment être révoqués par l'associé unique, tant que la société sera unipersonnelle, et par l'assemblée générale des associés, en cas de pluralité d'associés.

Les pouvoirs des gérants seront déterminés dans leur acte de nomination.

Art. 11. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus par la loi et les statuts à la collectivité des associés dans les sociétés à responsabilité limitée.

Ses décisions sont constatées par des procès-verbaux signés par lui et établis sur un registre coté et paraphé ou feuillets mobiles, dans les mêmes conditions réglementaires que les procès-verbaux d'assemblées en cas de pluralité d'associés.

En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou par consultation écrite à la diligence de la gérance.

Une décision n'est valablement prise qu'après avoir été adoptée par des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social.

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et finira le 31 décembre 2005.

Art. 13. Chaque année au dernier jour de décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Les produits de la société, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé. Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

Art. 14. En cas de dissolution de la société, chaque associé prélèvera avant tout partage le montant nominal de sa part dans le capital; le surplus sera partagé au prorata des mises des associés. Si l'actif net ne permet pas le remboursement du capital social, le partage se fera proportionnellement aux mises initiales.

Art. 15. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par les gérants alors en fonction, sauf décision contraire du ou des associés statuant aux conditions des décisions ordinaires, lesquels désignent un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 16. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions des lois afférentes.

Souscription

Les statuts de la société ayant été ainsi établis, la comparante souscrit l'intégralité du capital comme suit:

ADEL INTERNATIONAL S.A, précitée,	100 parts
Total:	100 parts

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès-à-présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Evaluation - Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à mille euros (1.000,- EUR).

Résolutions de l'associé unique

Les statuts de la société ayant été arrêtés ainsi, l'associé préqualifié tel que représenté ci-avant, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

ADEL INTERNATIONAL SA, précitée.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

2) Le siège social est établi à L-1661 Luxembourg, 7, Grand-Rue.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D. Szabo, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 27 janvier 2005, vol. 430, fol. 39, case 3. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 27 janvier 2005

H. Hellinckx.

(010043.3/242/116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2005.

NUCIFERA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 30, rue Marie-Adélaïde.

R. C. Luxembourg B 83.970.

Le bilan de la société au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2005, réf. LSO-BA05505, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

(009280.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2005.

MAREUG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 30, rue Marie-Adélaïde.

R. C. Luxembourg B 67.956.

Le bilan de la société au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2005, réf. LSO-BA05489, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

(009287.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2005.

BOWMAN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 97.585.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de manière anticipée le 10 décembre 2004

Résolutions

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2004/2005 comme suit:

Conseil d'administration:

- MM. Ferdinando Cavalli, employé privé, demeurant à Luxembourg, président;
Frédéric Adam, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Marco Gostoli, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Mme Emanuela Brero, employée privée, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes:

AACO, S.à r.l., 6, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2005, réf. LSO-BA06885. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(009014.3/024/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2005.

21774

NEWMED S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 61.875.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 3 septembre 2004

Résolutions

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2004 comme suit:

Conseil d'administration:

MM. Carlo Santoiemma, employé privé, demeurant à Luxembourg, président;
Gerd Fricke, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Christophe Velle, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes:

MONTBRUN REVISION, S.à r.l., 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2005, réf. LSO-BA06907. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(009016.3/024/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2005.

SPP INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 65.096.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2005, réf. LSO-BA06878, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

(009017.3/024/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2005.

NEWMED S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 61.875.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2005, réf. LSO-BA06876, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

(009019.3/024/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2005.

BOWMAN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 97.585.

—
Le bilan au 30 septembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2005, réf. LSO-BA06883, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

(009020.3/024/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2005.

BELI BRYAK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 86.991.

—
Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale Ordinaire du 31 décembre 2004

Les mandats de MM. François Brouxel, Pierre Metzler et Georges Gudenburg, en tant qu'administrateurs de la Société, ont été renouvelés jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire approuvant les comptes de l'exercice social prenant fin au 31 décembre 2004.

Le mandat de la société à responsabilité AACO S.à r.l. en tant que commissaire aux comptes est renouvelé jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire approuvant les comptes de l'exercice social prenant fin au 31 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2005, réf. LSO-BA05152. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(008997.3/280/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2005.

L.M. CONSULTING, Société Anonyme.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 30, rue Marie-Adélaïde.
R. C. Luxembourg B 82.798.

—
Le bilan de la société au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2005, réf. LSO-BA05502, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

(009288.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2005.

JOCKEY HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 30, rue Marie-Adélaïde.
R. C. Luxembourg B 68.793.

—
Le bilan de la société au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2005, réf. LSO-BA05487, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

(009289.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2005.

CEDRIBO S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 30, rue Marie-Adélaïde.
R. C. Luxembourg B 46.566.

—
Le bilan de la société au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2005, réf. LSO-BA05485, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

(009298.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2005.

DS EUPEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 30, rue Marie-Adélaïde.
R. C. Luxembourg B 90.108.

—
Le bilan de la société au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2005, réf. LSO-BA05482, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

(009300.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2005.

DS ELVERSELE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 30, rue Marie-Adélaïde.
R. C. Luxembourg B 90.107.

Le bilan de la société au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2005, réf. LSO-BA05479, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

(009302.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2005.

DS BOURGOGNE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 30, rue Marie-Adélaïde.
R. C. Luxembourg B 67.315.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2005, réf. LSO-BA05476, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

(009303.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2005.

CTTL SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2413 Luxembourg, 43, rue du Père Raphaël.
R. C. Luxembourg B 64.262.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 20 janvier 2005, réf. LSO-BA05365, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2005.

Pour CTTL SERVICES S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(009315.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2005.

LUX-TRI SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3817 Schiffflange, Chemin de Bergem.
R. C. Luxembourg B 86.316.

Les comptes annuels au 30 septembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 20 janvier 2005, réf. LSO-BA05369, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2005.

Pour LUX-TRI SERVICES, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(009319.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2005.

G-SQUARE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4170 Esch-sur-Alzette, 26-28, boulevard J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 70.098.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2005, réf. LSO-BA03705, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 24 janvier 2005.

Signature.

(009320.3/1549/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2005.

LOGIX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5753 Frisange, 21, parc Lesigny.
R. C. Luxembourg B 55.321.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2005, réf. LSO-BA07206, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(008940.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2005.

E.M.I. ADVISORY COMPANY S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 33.789.

Extract of the resolutions taken at the Annual General Meeting of December 20, 2004

- The co-option of Mrs Esther Perez as Director of the company in replacement of Mrs Rosario Martin Cabiedes is approved.

- Mr Stefan Duchateau, Mr Philippe Goimard, Mr Erwin Schoeters, Mrs Esther Perez, Mrs Paloma Piqueras and Mrs Caroline Brousse are re-appointed as Director of the company for a new mandate of 3 years.

- PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., Luxembourg is re-appointed as Statutory Auditor of the company of for a new mandate of 3 years.

**Suit la traduction française de l'extrait des résolutions prises
à l'Assemblée Générale Statutaire du 20 décembre 2004:**

- La cooptation de Mme Esther Perez en qualité d'administrateur de la société en remplacement de Mme Rosario Martin Cabiedes est approuvée.

- M. Stefan Duchateau, M. Philippe Goimard, M. Erwin Schoeters, Mme Esther Perez, Mme Paloma Piqueras and Mme Caroline Brousse sont renommés en qualité d'administrateur de la société pour un nouveau mandat de 3 ans.

- PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., Luxembourg est renommée en qualité de Commissaire aux Comptes de la société pour un nouveau mandat de 3 ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié sincère et conforme

Pour E.M.I. ADVISORY COMPANY S.A.

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2005, réf. LSO-BA00965. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(009038.3/526/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2005.

BULL FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 91.846.

Extrait des décisions prises par le Conseil d'Administration du 25 février 2004

Le Conseil d'Administration de BULL FUND a été informé des démissions suivantes:

- M. Ivan Farace di Villaforesta de son mandat d'Administrateur et de Président à compter du 18 février 2004;

- M. Sylvain Imperiale de son mandat d'Administrateur à compter du 18 février 2004;

- M. Yves Bayle de son mandat d'Administrateur à compter du 18 février 2004.

Le Conseil d'Administration de BULL FUND a décidé à l'unanimité de coopter les personnes suivantes:

- Mme Grazia Boni, en remplacement de M. Ivan Farace di Villaforesta en tant que nouvel Administrateur et nouveau Président;

- M. Philippe Meloni, en remplacement de M. Sylvain Imperiale en tant que nouvel Administrateur;

- Mme Simona Bortolazzi, en remplacement de M. Yves Bayle en tant que nouvel Administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SELLA BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2005, réf. LSO-BA06936. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(008930.3/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2005.

EUPHONIE INVEST HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-4170 Esch-sur-Alzette, 26-28, boulevard J.-F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 79.740.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2005, réf. LSO-BA03644, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 24 janvier 2005.

Signature.

(009102.3/1549/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2005.

TABOURET S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 14, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 51.161.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2005, réf. LSO-BA07017, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2005.

Signature.

(009321.3/680/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2005.

MEDIAINSPEKT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1948 Luxembourg, 48, rue Louis XIV.
R. C. Luxembourg B 63.519.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2005, réf. LSO-BA06858, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2005.

Signature.

(009323.3/817/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2005.

LABMED HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.
R. C. Luxembourg B 48.028.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 7 juin 2005 à 9.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes pour l'année 2004.
2. Approbation du bilan et du compte de Profits et pertes pour l'année 2004.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

Pour assister à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leur titres au siège social cinq jours avant l'assemblée.

I (00439/502/16)

PALMER INVESTMENT FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 83.646.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les Actionnaires de la SICAV PALMER INVESTMENT FUND à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le lundi 6 juin 2005 à 11.00 heures au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises
2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2004
3. Affectation des résultats
4. Quitus aux Administrateurs
5. Renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises
6. Nominations statutaires.

Pour pouvoir assister à la présente Assemblée, les détenteurs d'actions au porteur doivent déposer leurs actions, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, auprès du siège ou d'une agence de la BANQUE DE LUXEMBOURG, société anonyme à Luxembourg.

Les Actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir la majorité des voix des Actionnaires présents ou représentés.

I (02106/755/21)

Le Conseil d'Administration.

MARITE S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.
R. C. Luxembourg B 41.331.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers, en date du mardi 7 juin 2005 à 14.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Examen et approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sur l'exercice 2004.
2. Examen et approbation du bilan et du compte pertes et profits au 31 décembre 2004.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Elections statutaires.
5. Divers.

Pour assister à cette assemblée, Messieurs les Actionnaires sont priés de déposer leurs titres au siège social cinq jours avant l'assemblée.

I (00440/502/19)

IFONAS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.
R. C. Luxembourg B 29.334.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qu se tiendra à L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers, en date du lundi, 6 juin 2005, à 8.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Examen et approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sur l'exercice 2004.
2. Examen et approbation du bilan et du compte pertes et profits au 31 décembre 2004.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

Pour assister à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres au siège social cinq jours avant l'assemblée.

I (00441/502/18)

ENGELHORN S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 69.493.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le lundi 6 juin 2005 à 9.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

I (02318/1267/14)

Le Conseil d'Administration.

BLUE VALLEY S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 16.332.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui aura lieu le 2 juin 2005 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2004, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2004.
4. Décision sur la continuation de l'activité de la société en relation avec l'article 100 de la législation des sociétés.
5. Démission d'Administrateurs et décharge à leur donner.
6. Nomination de nouveaux Administrateurs.
7. Divers.

I (02180/1023/18)

le Conseil d'Administration.

NOVOMIR S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 55.648.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui aura lieu le 2 juin 2005 à 9.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2004, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2004.
4. Démission d'Administrateurs et décharge à leur donner.
5. Nomination de nouveaux Administrateurs.
6. Divers.

I (02181/1023/17)

Le Conseil d'Administration.

SOCIETE DU DOMAINE AGRICOLE DU KISSIAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7307 Steinsel, 50, rue Basse.

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires de la SOCIETE DU DOMAINE AGRICOLE DU KISSIAN S.A., se tiendra le vendredi 10 juin 2005 à 10.00 heures, au siège de la société, 50, rue Basse à Steinsel, Grand-Duché de Luxembourg.

Ordre du jour:

1. Présentation du rapport de gestion du Conseil d'administration et du Commissaire aux comptes pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2004
2. Présentation et approbation des comptes annuels pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2004 et affectation des résultats
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2004

Les actionnaires ayant l'intention d'assister à cette assemblée sont priés de bien vouloir en aviser la société par lettre, télécopie ou téléphone au moins une heure avant son ouverture.

I (02232/1593/16)

Signature.

VAL PARADISO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 29.811.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

des actionnaires qui se tiendra le 2 juin 2005 à 11.30 heures au siège social à Luxembourg pour délibérer de l'ordre du jour suivant:

21781

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilan, compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31 décembre 2004
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société, conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915
5. Divers.

I (02233/788/17)

Le Conseil d'Administration.

RAYNOUARD INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 97.923.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 6 juin 2005 à 14.30 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2004;
- b. rapport du Commissaire;
- c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2004;
- d. affectation du résultat;
- e. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f. divers.

I (02234/045/16)

Le Conseil d'Administration.

PECULIUM HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 30, rue Marie-Adélaïde.
R. C. Luxembourg B 64.242.

Les actionnaires sont priés d'assister à:

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social, L-2128 Luxembourg, 30, rue Marie-Adélaïde, le 30 mai 2005 à 10 heures, pour délibération sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes au 31 décembre 2004
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes
5. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
6. Divers

I (02315/1212/19)

Le Conseil d'Administration.

MÖLLER BEHEER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 97.718.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le lundi 6 juin 2005 à 11.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

I (02319/1267/14)

Le Conseil d'Administration.

ARMEOS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 55.426.

Les actionnaires de ARMEOS S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 14, rue Aldringen à L-1118 Luxembourg et immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 55.426, sont convoqués à

l'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

qui se tiendra le 3 juin 2005 à 10.00 heures au siège social de la société avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Délibération sur le rapport annuel du conseil d'administration et sur le rapport du commissaire aux comptes;
2. Délibération et approbation des comptes annuels afférents à l'exercice comptable clôturé le 31 décembre 2004 et affectation du résultat;
3. Décharge aux administrateurs;
4. Décharge aux administrateurs pour la tenue tardive de l'assemblée des actionnaires;
5. Décharge au commissaire aux comptes;
6. Procuration en vue des formalités;
7. Divers.

Les actionnaires peuvent se faire représenter à l'assemblée au moyen d'une procuration. Les résolutions seront prises à la majorité ordinaire des voix.

(02316/000/22)

Le Conseil d'Administration.

SOCLAIR EQUIPEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1852 Luxembourg, 7, rue Kalchesbrück.
R. C. Luxembourg B 17.638.

Les actionnaires sont invités à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra au siège social rue Kalchesbrück n° 7 à L-1852 Luxembourg, mercredi le 1^{er} juin 2005 à 17.00 heures.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprise concernant l'exercice 2004.
2. Présentation et approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2004.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge à donner aux administrateurs et au réviseur.
5. Nominations statutaires.
6. Désignation du réviseur d'entreprise pour l'année 2005.
7. Investissements 2005 et divers.

Les propriétaires de parts sociales qui désirent assister à l'assemblée ou se faire représenter devront en effectuer le dépôt trois jours francs à l'avance au siège social ou dans une banque ayant siège au Grand-Duché de Luxembourg.

Les procurations sont à adresser au siège social avant le 31 mai 2005.

I (02317/000/20)

Le Conseil d'Administration.

FLORALIE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 30.470.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de la société qui se tiendra le 6 juin 2005 à 16.00 heures, au siège avec pour

Ordre du jour:

- Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire;
- Approbation du Bilan et du compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2004;
- Affectation du résultat au 31 décembre 2004;
- Quitus aux administrateurs et au commissaire;
- Divers.

Pour assister à cette Assemblée, Messieurs les Actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au Siège social.

I (02373/000/17)

Le Conseil d'Administration.

ADVANCED LASER APPLICATIONS (ALA) HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R. C. Luxembourg B 72.118.

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société anonyme ADVANCED LASER APPLICATIONS (ALA) HOLDING S.A., sont convoqués à

l'ASSEMBLEE GENERALE

des actionnaires qui se tiendra le *vendredi 3 juin 2005* à 16.00 heures au siège social à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes;
2. Présentation et approbation des comptes annuels de l'exercice social clos aux 31 décembre 2004;
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
5. Divers.

Pour le Conseil d'Administration

A.T.T.C. DIRECTORS, S.à r.l. / A.T.T.C. MANAGEMENT, S.à r.l.

I (02367/000/20)

PERSEPOLIS INVESTMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 62.263.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *6 juin 2005* à 11.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2004;
- b. rapport du Commissaire;
- c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2004;
- d. affectation du résultat;
- e. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f. divers.

I (02374/045/16)

Le Conseil d'Administration.

BLUE DANUBE FUND, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.

Gesellschaftssitz: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
H. R. Luxemburg B 42.248.

Der Verwaltungsrat der obengenannten Sicav freut sich, die Aktionäre zur

JÄHRLICHEN HAUPTVERSAMMLUNG

am *26. Mai 2005* um 11 Uhr am Sitz der Gesellschaft einzuladen.

Tagesordnung:

1. Ernennung des Vorsitzenden der Versammlung.
2. Anhörung und Abnahme der Berichte des Verwaltungsrates und des unabhängigen Rechnungsprüfers.
3. Abnahme des Jahresberichtes sowie der Gewinn- und Verlustrechnung zum 31. Dezember 2004 und Beschluss über die Verwendung des Ertrages.
4. Entlastung der Verwaltungsräte bezüglich der Ausübung ihrer Pflichten während des Geschäftsjahres, das am 31. Dezember 2004 endete.
5. Satzungsgemäße Ernennungen.
6. Allfälliges.

Der Jahresbericht zum 31. Dezember 2004 steht den Aktionären am Sitz der Gesellschaft zur Verfügung.

Die Aktionäre sind darauf hingewiesen, dass für gültig gefasste Beschlüsse kein Quorum erforderlich ist. Beschlussfassungen bedürfen der einfachen Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Aktionäre.

Um an der Versammlung teilzunehmen, müssen Besitzer von Inhaberanteilen ihre Aktien zumindest 48 Stunden vor der Versammlung am Sitz der CREDIT AGRICOLE INVESTOR SERVICES BANK LUXEMBOURG, 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, hinterlegen.

II (02031/755/24)

Der Verwaltungsrat.

21784

SOCLAIR COMMERCIALE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1852 Luxembourg, 7, rue Kalchesbrück.
R. C. Luxembourg B 17.637.

Les actionnaires sont invités à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra au siège social, rue Kalchesbrück n° 7 à L-1852 Luxembourg, le mercredi le 1^{er} juin 2005 à 16.00 heures.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises concernant l'exercice 2004.
2. Présentation et approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2004.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire.
5. Nominations statutaires.
6. Désignation du réviseur d'entreprises pour l'année 2005.

Les propriétaires de parts sociales qui désirent assister à l'assemblée ou se faire représenter devront en effectuer le dépôt trois jours francs à l'avance au siège social ou dans une banque ayant siège au Grand-Duché de Luxembourg.

Les procurations sont à adresser au siège social avant le 31 mai 2005.

I (02375/000/19)

Le Conseil d'Administration.

WESTLAND HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 22.185.

Messieurs les actionnaires de la société anonyme WESTLAND HOLDING S.A. sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mercredi 25 mai 2005 à 11.00 heures au siège social de la société à Luxembourg, 9b, Prince Henri.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

II (02146/750/14)

Le Conseil d'Administration.

EUROPIMMO S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 40.959.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le 26 mai 2005 à 10.00 heures, au siège social, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
5. Nominations statutaires
6. Divers.

II (02073/000/18)

Le Conseil d'Administration.

SCHRODER ALTERNATIVE INVESTMENT FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1736 Senningerberg, 5, rue Höhenhof.
R. C. Luxembourg B 78.304.

Notice is hereby given that the

ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders (the «Meeting») of SCHRODER ALTERNATIVE INVESTMENT FUNDS (the «Company») will be held at the registered office of the Company on 25 May 2005, at 12.00 a.m. Luxembourg time, with the following agenda:

21785

Agenda:

- Presentation of the report of the Board of Directors
- Presentation of the report of the Auditors
- Approval of the financial statements for the accounting year ended 31 December 2004
- Discharge of the Board of Directors
- Ratification of the co-optation of Mr. Gary Janaway as a Director
- Re-election of the following five present Directors: Messrs. Richard Horlick, Andrew Baker, Noel Fessey, Gary Janaway and Leonardo Mathias
- Re-election of PricewaterhouseCoopers, S.à r.l. as Auditors
- Allocation of the results for the accounting year ended 31 December 2004
- Consideration of such other business as may properly come before the Meeting.

Voting

Resolutions on the agenda of the Meeting will require no quorum and will be taken at the majority of the votes expressed by the Shareholders present or represented at the Meeting.

Voting Arrangements

Holders of registered Shares who cannot attend the Meeting may vote by proxy by returning the form of proxy sent to them to the Company's Administrator and Transfer Agent, CITCO (LUXEMBOURG) S.A., 28, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, no later than 23 May 2005, at 5.00 p.m. Luxembourg time.

N. Fessey / G. Janaway

Director / Director

II (02132/755/30)

ERTIS, EUROPEAN ROAD TRANSPORT INFORMATION SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8008 Strassen, 134, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 38.089.

Les actionnaires sont convoqué par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires qui se tiendra le *25 mai 2005* à 11.00 heures au siège de la Société, 134, route d'Arlon, L-8008 Strassen avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels au 31 décembre 2004, lecture des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes sur les comptes annuels au 31 décembre 2004.
2. Approbation des comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2004.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2004.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
5. Démissions et nominations diverses.
6. Divers.

II (02093/000/18)

Le Conseil d'Administration.

CAMI HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 18.672.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, le *26 mai 2005* à 14.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs et au Commissaire aux comptes
5. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur
6. Nominations statutaires
7. Divers

II (02074/000/19)

Le Conseil d'Administration.

COROLLA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 88.309.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 27 mai 2005 à 14.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2004;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2004;
4. vote spécial conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

II (02092/817/17)

Le Conseil d'Administration.

PINUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 74.819.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 27 mai 2005 à 9.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2004;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2004;
4. vote spécial conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

II (02091/817/17)

Le Conseil d'Administration.

FINANCIERE D'EVRY, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 34.498.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de la société qui se tiendra le 26 mai 2005 à 16.00 heures au siège avec pour

Ordre du jour:

- Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire;
- Approbation du bilan et du compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2004;
- Affectation du résultat au 31 décembre 2004;
- Quitus aux administrateurs et au commissaire;
- Divers.

Pour assister à cette Assemblée, Messieurs les Actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au Siège Social.

II (02070/000/17)

Le Conseil d'Administration.

SONTEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 72.574.

Par la présente tous les actionnaires sont convoqués à

l'ASSEMBLEE EXTRAORDINAIRE

du 26 mai 2005 qui se tiendra à 11.00 heures auprès du bureau du notaire Delvaux, 29, avenue Monterey, Luxembourg avec l'ordre du jour suivant:

21787

Ordre du jour:

- Lecture d'un état patrimonial au 30 avril 2005;
- Décision à prendre quant à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 et mise en liquidation de la société;
- Nomination d'un ou plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs;
- Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
- Divers

Luxembourg, le 27 avril 2005.

Pour le Conseil d'administration

X. Mangiullo / M. Sterzi

Administrateur / Administrateur

II (02067/000/20)

G & P SICAV, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.

Gesellschaftssitz: L-1445 Luxembourg-Strassen, 4, rue Thomas Edison.

H. R. Luxembourg B 70.712.

Die Aktionäre der G & P SICAV werden hiermit zu einer

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre eingeladen, die am 25. Mai 2005 um 15.30 Uhr in 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen mit folgender Tagesordnung abgehalten wird:

Tagesordnung:

1. Bericht des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers
2. Billigung der Bilanz zum 31. Dezember 2004 sowie der Gewinn- und Verlustrechnung für das am 31. Dezember 2004 abgelaufene Geschäftsjahr
3. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder
4. Wahl oder Wiederwahl der Verwaltungsratsmitglieder und des Wirtschaftsprüfers bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung
5. Verschiedenes

Die Punkte auf der Tagesordnung unterliegen keiner Anwesenheitsbedingung und die Beschlüsse werden durch die einfache Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Aktionäre gefasst.

Aktionäre, die ihren Aktienbestand in einem Depot bei einer Bank unterhalten, werden gebeten, ihre Depotbank mit der Übersendung einer Depotbestandsbescheinigung, die bestätigt, dass die Aktien bis nach der Generalversammlung gesperrt gehalten werden, an die Gesellschaft zu beauftragen. Die Depotbestandsbescheinigung muss der Gesellschaft zwei Arbeitstage vor der Generalversammlung vorliegen.

Entsprechende Vertretungsvollmachten können bei der Zentralverwaltungsstelle der G & P SICAV (DZ BANK INTERNATIONAL S.A.) unter der Telefonnummer 00352/44 903 - 4023 oder unter der Fax-Nummer 00352/44 903 - 4009 angefordert werden.

Luxembourg im April 2005.

II (02038/755/28)

Der Verwaltungsrat.

LUGALA, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R. C. Luxembourg B 40.372.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, le 26 mai 2005 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2004,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales,
6. Divers.

II (01997/833/18)

Le Conseil d'Administration.

21788

TPF-LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 99.239.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

des actionnaires qui se tiendra le 25 mai 2005 à 11.00 heures au siège social à Luxembourg, pour délibérer de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilan, compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31 décembre 2004
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Divers

II (02020/788/15)

Le Conseil d'Administration.

ZETA OSTEUROPE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 77.695.

The shareholders are convened to attend to the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will take place on May 27th, 2005 at 2.00 p.m. in the head office of the company, with the following agenda:

Agenda:

1. Director's Report and Report of the Statutory Auditor;
2. Approval of the annual statutory accounts under Lux. GAAP and allocation of the results as at 31st December 2004;
3. Approval of the consolidated annual accounts under IFRS (IAS) as at 31st December 2004;
4. Discharge of the Directors and the Statutory Auditor;
5. Ratification of the cooptation of Mr. Wilhelmus Jacobus Meyberg as the Director;
6. Miscellaneous

II (02013/000/16)

The Board of Directors.

RELIANCE FINANCE LIMITED, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R. C. Luxembourg B 18.853.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, le 26 mai 2005 à 17.30 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2004,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Transfert de siège,
6. Divers.

II (01996/833/18)

Le Conseil d'Administration.

ESPIRITO SANTO FINANCIAL GROUP S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 22.232.

By this notice, the shareholders are convened to attend the

ANNUAL GENERAL SHAREHOLDERS' MEETING

which will be held on Friday 27th May 2005 at twelve o'clock at the Company's registered office, 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.

Agenda:

1. Management Report by the Board of Directors and Auditors' Report on Statutory and Consolidated Accounts for the year to 31st December 2004.

2. Approval of the audited Statutory and Consolidated Financial Statements and of the distribution of earnings for the period ended 31st December 2004.
3. Discharge of the Board of Directors and Statutory Auditors in respect of the year ended 31st December 2004.
4. Proposal to increase the number of Directors of the Company from nineteen to twenty-two.
5. Appointment of Mr. Joaquim de Abreu Trigo de Negreiros, with professional address at Rua Alexandre Herculano, 23, Oeiras, Portugal, as Director of the Company.

In accordance with the Luxembourg law dated 4th December 1992, concerning important shareholdings in companies listed on the Luxembourg Stock Exchange, any Shareholders who are the beneficial owners of more than 10% of the shares of the Company directly, or indirectly in the form of ADSs, are requested to declare their positions.

Requirements to participate in the Annual General Meeting

In order to participate in the meeting, the holders of bearer shares must deposit their bearer shares with a bank or brokerage institution acceptable to the Company's board of directors, and send the respective certificate to the Company. Holders of registered shares and ADSs are not required to make such deposit.

In addition, the holders of bearer shares, registered shares or ADSs who intend to participate in the meeting in person or by proxy are required to advise the Company of their intention. Proxy forms are available at the registered office of the Company.

The certificates as well as the information of attendance mentioned above and any proxy forms should reach the Company at its registered office at 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, Tel.: ++352 43 89 89 1, Fax: ++352 43 54 10, no later than the close of business (5.00 p.m., Luxembourg time) on 23rd May 2005.

II (02011/000/32)

The Board of Directors.

BL, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 45.243.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les Actionnaires à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le jeudi 26 mai 2005 à 11.00 heures au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises
2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2004
3. Affectation des résultats
4. Quitus aux Administrateurs
5. Renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises
6. Nominations statutaires.

Pour pouvoir assister à la présente Assemblée, les détenteurs d'actions au porteur doivent déposer leurs actions, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, auprès du siège ou d'une agence de la BANQUE DE LUXEMBOURG, Société Anonyme à Luxembourg.

Les Actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir la majorité des voix des Actionnaires présents ou représentés.

II (01998/755/21)

Le Conseil d'Administration.

DHARMA INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 73.992.

Les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social de la société extraordinairement en date du 26 mai 2005 à 16.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation et acceptation des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration.
2. Présentation et acceptation du rapport du Commissaire aux Comptes.
3. Présentation et approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2004.
4. Affectation du résultat.
5. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
6. Divers.

II (01935/802/17)

Le Conseil d'Administration.

21790

JC INVESTMENT S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 74.183.

Les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social de la société extraordinairement en date du *26 mai 2005* à 10.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation et acceptation des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration.
2. Présentation et acceptation du rapport du Commissaire aux Comptes.
3. Présentation et approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2004.
4. Affectation du résultat.
5. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
6. Divers.

II (01934/802/17)

Le Conseil d'Administration.

VARAMA INVESTMENT S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 73.091.

Les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social de la société en date du *26 mai 2005* à 14.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation et acceptation des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration.
2. Présentation et acceptation du rapport du Commissaire aux Comptes.
3. Présentation et approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2004.
4. Affectation du résultat.
5. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
6. Divers.

II (01933/802/16)

Le Conseil d'Administration.

RUBENS HOLDING S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 82.374.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *27 mai 2005* à 14.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2004;
- b. rapport du commissaire de Surveillance;
- c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2004;
- d. affectation du résultat;
- e. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f. délibération conformément à l'article 100 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales;
- g. divers.

II (01931/045/17)

Le Conseil d'Administration.

AVIMMO S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 82.153.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE

qui se tiendra le vendredi *27 mai 2005* à 10.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,

- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004 et affectation des résultats,
- Délibérations et décisions sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Fixation des émoluments du commissaire aux comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (01930/755/19)

Le Conseil d'Administration.

VIVALUX S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 25.940.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi 27 mai 2005 à 11.30 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (01914/755/18)

Le Conseil d'Administration.

MONTSEGUR GESTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 87.186.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 26 mai 2005 à 16.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2004;
- b. rapport du commissaire de Surveillance;
- c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2004;
- d. affectation du résultat;
- e. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f. démission d'un administrateur et nomination de son remplaçant;
- g. divers.

II (01913/045/17)

Le Conseil d'Administration.

VENITUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 82.379.

Les Actionnaires et obligataires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 3 juin 2005 à 10.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 20 avril 2005 n'a pas pu délibérer valablement sur le point 4 de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

II (01901/696/14)

Le Conseil d'Administration.

21792

ANDRACORD HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 50.478.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 26 mai 2005 à 16.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Divers.

II (01424/534/14)

Le Conseil d'Administration.

LS ALLOYS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8440 Steinfort, 71, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 82.463.

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont invités à assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social, le mardi 14 juin 2005 à 11 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du conseil d'administration sur les opérations de l'exercice 2004;
- Approbation des comptes 2004;
- Affectation du résultat;
- Décharges à donner aux administrateurs;
- Décharges à donner au Réviseur d'Entreprises;
- Divers.

Aucun quorum n'est requis pour la tenue de cette assemblée. Les décisions de l'Assemblée seront prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés votants.

II (01655/000/18)

Le Conseil d'Administration.

STARLITE PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 96.313.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 25 mai 2005 à 10.30 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2004;
- b. rapport du Commissaire aux Comptes;
- c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2004;
- d. affectation du résultat;
- e. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
- f. divers.

II (01857/045/16)

Le Conseil d'Administration.
